

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPELLIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :** Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merey-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Robert STEPOURJINE

**Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINÉAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

**Mandataires :** P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

**Délibération n°2018/004269**

**Rapport n°4.2 - Rapport annuel 2017 sur les prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

## Rapport annuel 2017 sur les prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

**Rapporteur** : François LOPEZ, Vice-Président

**Commission** : Développement durable

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, à titre d'information, son rapport annuel de l'année N-1.

Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport (annexé à la présente).

L'année 2017 est marquée par :

- Baisse des déchets résiduels et hausse de la collecte sélective
- Reprise de la compétence gestion des déchets sur les 15 nouvelles communes
- Nouvelle organisation de la collecte pour le 1er janvier 2019

En application des articles D2224-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article D2224-2 de ce code, lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) – ce qui est le cas pour le Grand Besançon et le SYBERT – les éléments du rapport annuel relatif au service public de gestion des déchets sont intégrés au rapport adressé par le président de l'EPCI au maire de chaque commune membre et relatif à l'activité de l'EPCI.

Il est rappelé que le Grand Besançon exerce la compétence « collecte des déchets » sur son territoire et a transféré la compétence traitement au SYBERT.

L'intégralité des compétences et des missions sont développées dans le rapport 2017 annexé à la présente.

### I. Les évènements marquants de l'année 2017

#### A/ Reprise de la compétence gestion des déchets sur 15 nouvelles communes

Le 1er janvier 2017, dans le cadre de la loi Notre, 15 nouvelles communes (13 000 habitants) ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Pour garantir la continuité du service public, les marchés de collecte en cours ont été repris sur les périmètres concernés. Les modifications ont été mineures pour les usagers.

## II. Les résultats

### A/ Indicateurs de collecte

#### 1. La production de déchets

	Tonnages 2016	Tonnages * 2017	Production en kg/an/hab. (évolution 2016/2017)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2017/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
Déchets résiduels	28 020	<b>28 902</b>	150	<b>-4%</b>	39 842	227	<b>-34%</b>	288
Collecte sélective	11 446	<b>13 072</b>	68	<b>6%</b>	10 722	61	<b>11%</b>	48
Verre	6 032	<b>6 762</b>	35	<b>4%</b>	5 727	33	<b>7%</b>	29
<b>sous total SPGD</b>	<b>45 498</b>	<b>48 736</b>	<b>253</b>	<b>0%</b>	<b>56 291</b>	<b>321</b>	<b>-21%</b>	<b>365</b>
Cartons	349	345	2	<b>-8%</b>	437	2	<b>-10%</b>	/
Textiles	737	857	4	8%		NC		/
Déchetteries SYBERT	28 092	37 020	189	22%	<b>28 346</b>	<b>162</b>	<b>17%</b>	195
<b>TOTAL</b>	<b>74 676</b>	<b>86 958</b>	<b>452</b>	<b>8%</b>	<b>85 074</b>	<b>485</b>	<b>-7%</b>	<b>560</b>

\* Intégration de 15 nouvelles communes

On constate entre 2016 et 2017, une baisse de près de 7 kgs de la production de déchets résiduels pour l'année et par habitant, soit 4%. Dans le même temps, la production moyenne de déchets recyclables a progressé passant de 64 kgs par an et par habitant à 68 kgs par an et par habitant. A noter que la collecte des textiles progresse de 8% (maillage du territoire).

#### 2. Les ressources humaines

La Direction Gestion des Déchets compte 122 agents permanents (incluant l'intégration de 2 agents dans le cadre de l'extension de périmètre).

7 agents de catégorie A

12 agents de catégorie B

103 agents de catégorie C

#### 3. Le parc des bacs sur l'ensemble du Grand Besançon

49 614 bacs à déchets résiduels

38 780 bacs à déchets recyclables estimés

700 colonnes à verre

86 colonnes à emballages ménagers recyclables

131 bornes à textile

43 194 contrats, environ 124 000 factures éditées

### B/ Indicateurs de traitement

28 902 tonnes de déchets résiduels incinérées (28 020 tonnes en 2016)

13 072 tonnes de déchets recyclables transférés au centre de tri (11 446 tonnes en 2016)

Les tonnages déposés en déchetteries sont en augmentation

Taux de refus de tri : 20% (en augmentation)

Indicateurs relatifs au compostage

290 composteurs en pied d'immeubles

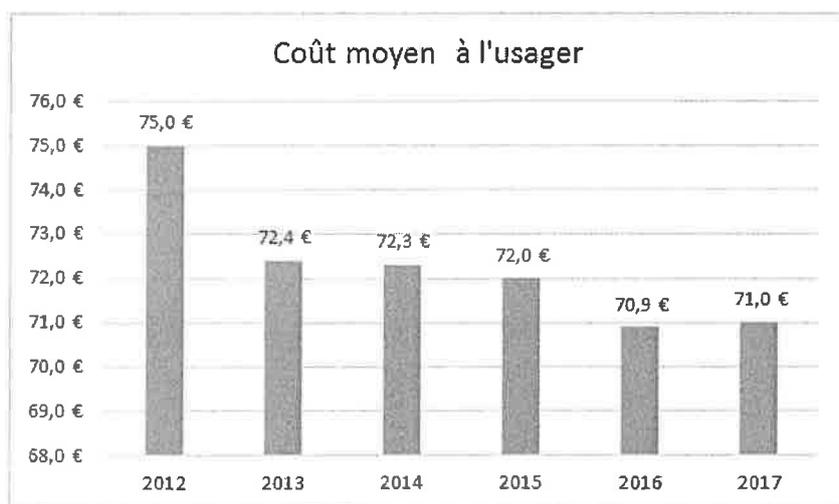
11 chalets de compostage

## C/ Finances

		Montant des dépenses HT 2017 (1)	Moyenne / Hab. 2017	Evolution 2017/2016
<b>Dépenses de collecte</b>				
9%	Prestations confiées à des entreprises (collecte des OMR, DMR, cartons)	1 923 270 €	32,8 €	4,2% ↗
21%	Prestations en régie (collecte OMR, DMR, verre)	4 382 415 €		
3%	Pré-collecte	609 197 €	3,2 €	-10,5% ↘
2%	Communication Prévention	440 870 €	2,3 €	-0,3% ↘
11%	<b>Frais de structure</b>	2 176 848 €	11,3 €	4,6% ↗
54%	<b>Dépenses de traitement</b>	11 174 420 €	58,1 €	5,7% ↗
<b>TOTAL</b>		<b>20 707 020 €</b>	<b>107,7 €</b>	<b>4,5% ↗</b>

		Recettes HT 2017	Moyenne / Hab. 2017	Evolution de la moyenne / Hab.	Recettes HT 2016
67%	Recettes de la REOMRI des ménages	13 652 546 €	71,0 €	↗	12 669 242 €
15%	recettes de la REOMRI des non ménage	2 948 994 €	15,3 €	↘	2 761 620 €
14%	Soutiens des organismes agréés	2 803 717 €	14,6 €	↗	2 569 299 €
3%	Valorisation matière	681 058 €	3,5 €	↗	590 078 €
1%	Recettes diverses	249 891 €	1,3 €		240 934 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 336 206 €</b>	<b>105,8 €</b>	<b>↗</b>	<b>18 831 173 €</b>

Le coût moyen de la redevance acquittée par les ménages est stable par rapport à 2016 puisqu'il s'établit à 71 € HT par an et par habitant en 2017 (70.9 € HT par an et par habitant en 2016).



Le Grand Besançon poursuit le rééquilibrage de sa grille tarifaire (entre les bacs de petit et de gros volume) tout en conservant le caractère incitatif de la redevance.

## D/ Relations aux usagers

ACCUEIL DES USAGERS				
	VISITES	APPELS TEL	COURRIERS COURRIELS ENTRANT	COURRIERS COURRIELS SORTANT (hors factures)
2017	388	16 372	3 662	9 023
2016	429	14 186	3 554	8 124
2015	429	12 961	3 263	8 104
2014	603	14 007	4 196	10 791
2013	995	16 560	7 445	9 951
2012	1 349	18 576	11 159	12 151

L'année 2017 a été marquée par une augmentation du nombre d'appels essentiellement due à l'arrivée de nouvelles communes.

### III. Les perspectives

#### A/ Nouvelle organisation de la collecte

Prenant en considération les besoins des nouveaux habitants, le Grand Besançon a décidé, fin 2017, de mettre en place une nouvelle organisation de la collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette démarche poursuit la politique volontariste engagée depuis plus de 10 ans dans le domaine de la gestion des déchets avec l'extension de la redevance incitative « au poids et à la levée » pour les 15 nouvelles communes.

La fréquence de collecte des résiduels passera d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines pour 49 communes conformément à la réglementation. Les gros producteurs pourront continuer à bénéficier d'une collecte hebdomadaire. A Saint-Vit, la fréquence de collecte des déchets recyclables passera d'une fois toutes les semaines à une fois toutes les deux semaines, dans un souci d'harmonisation avec les autres communes de la périphérie.

Cette nouvelle organisation concernera également le centre-ville de Besançon. Le dispositif d'apport volontaire pour les recyclables ne répondant plus aux besoins des usagers, un programme d'investissement sur 4 ans a vocation à renforcer le maillage des stations enterrées et à déployer des stations de tri aériennes multi flux.

Au-delà de l'organisation de la collecte, l'enjeu majeur demeure l'amélioration de la gestion des déchets en habitat collectif. Le Grand Besançon, en lien avec les services de la ville de Besançon, souhaite s'engager dans une démarche volontaire et partagée par les bailleurs sociaux.

**Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'un document annexe.**

**Le Conseil de communauté prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.**

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUIL. 2018

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

# Rapport annuel 2017

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



**Grand Besançon**

[www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)

[gestion-dechets@grandbesancon.fr](mailto:gestion-dechets@grandbesancon.fr)

---

## PREAMBULE

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000, le Grand Besançon doit établir un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets - Année 2017

**Ce rapport global a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de gestion (précollecte, collecte, transport et traitement) des déchets.**

Le Grand Besançon est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de ses 70 communes membres, depuis le 1er janvier 2006.

Le SYBERT (SYndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets) est compétent pour le traitement et la valorisation de ses déchets.

Lorsque toute ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transférée à un Établissement Public de Coopération

Intercommunale (EPCI), les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité de la collectivité d'origine.

Le rapport annuel du SYBERT a été validé lors du comité syndical du 3 avril 2018 et ses éléments sont repris pour établir le rapport annuel de gestion des déchets ménagers et assimilés du Grand Besançon.

---

## EDITO

En 2008, la problématique de la réduction des déchets s'est imposée avec force et il a été fait le choix de la redevance incitative avec pour échéance, fin 2012.

Dans ce document, les éléments chiffrés donnent la mesure du chemin parcouru. Le Grenelle de l'environnement avait fixé des objectifs que certains qualifiaient d'ambitieux, ils ont été largement dépassés.

L'année 2017 consolide les tendances positives de l'année précédente pour la production de déchets par an et par habitant : une baisse de 4% des déchets résiduels produits par an et par habitant, une hausse de 6% de la collecte sélective, une hausse de 4% de la collecte du verre et de 8% des textiles. En 2017, le coût moyen de la redevance acquittée est resté quasi stable par rapport à 2016, soit 71€ HT / 78.10€ TTC ; ce résultat place le Grand Besançon parmi les collectivités, de taille similaire, les plus performantes.

Ces bons résultats ne doivent néanmoins pas masquer les différences selon les typologies d'habitat, même si la production de déchets résiduels a aussi diminué en habitat collectif. C'est un challenge, certes complexe, et qui nécessitera une démarche transversale liant les compétences communales et communautaire et les bailleurs sociaux.

Fin 2017, les élus du Grand Besançon se sont prononcés sur les orientations de l'organisation de la collecte à compter de 2019 prenant en considération l'évolution de comportement des usagers, le souhait de maîtrise des coûts pour les habitants, et une incitation permanente à la réduction des déchets. Cette démarche poursuit la politique volontariste et dynamique de gestion des déchets, engagée depuis 10 ans maintenant, par le Grand Besançon.

Toute cette dynamique a été mise en œuvre grâce à la collaboration active des agents de la Direction Gestion des Déchets dont l'engagement au quotidien garantit la continuité et la qualité du service de collecte.

Nous attirons l'attention du lecteur sur l'intégration de 15 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui ne permet pas une lecture linéaire des résultats.

François LOPEZ  
Vice-Président

Pascal DUCHEZEAU  
Conseiller communautaire délégué

**ATTENTION AUX COMPARATIFS 2016-2017 : extension de périmètre au  
1<sup>er</sup> janvier 2017 avec 15 nouvelles communes (+ 13 000 habitants)**

## Table des matières

L'essentiel 2017 : Faits marquants et perspectives.....	5
L'essentiel 2017 : Moyens matériels .....	7
L'essentiel 2017 : Moyens humains .....	7
L'essentiel 2017 : Eléments financiers .....	7
L'essentiel 2017 : Résultats .....	8
PRESENTATION GENERALE.....	9
Compétence du Grand Besançon .....	10
Prise en charge des différents types de déchets.....	10
Calendrier de collecte / Territoire / Population desservie .....	11
Fréquence de collecte.....	12
Récapitulatif des niveaux de services .....	13
Moyens mis à disposition des usagers.....	14
Collecte des textiles.....	14
Effectifs de la Direction de la Gestion des Déchets.....	15
INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE.....	17
Résultats globaux 2017 .....	18
Résultats globaux par secteur de collecte et par flux .....	18
Précollecte .....	19
Répartition collectes et moyens humains techniques entre la régie / les prestataires.....	19
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT.....	20
Sybert.....	21
Filières et destinations des déchets résiduels et recyclables .....	22
Valorisation énergétique.....	23
Tri.....	24
Déchetterie.....	24
Compostage .....	24
ITM.....	24
SYNOPTIQUE FLUX DECHETS.....	25

INDICATEURS FINANCIERS .....	26
Chiffres clés .....	27
Principales prestations rémunérées à des entreprises.....	27
Prestations rémunérées au SYBERT .....	27
Répartition des dépenses de fonctionnement par nature .....	28
Répartition des dépenses de fonctionnement par poste .....	28
Répartition du financement du service public.....	29
Evolution du tarif moyen par hab./an/€HT .....	29
Contrats.....	29
Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public.....	30
Coûts constatés de la gestion des déchets .....	30
Matrice standard de présentation des coûts 2017.....	31
RELATION AVEC LES USAGERS .....	32
Chiffres clés .....	33
Accueil / courriers.....	33
Portail Web.....	33
Accompagnement RI en habitat collectif .....	34
Communication .....	35
SERVICE QUALITE .....	36
Chiffres clés .....	37
Application du règlement de collecte et de facturation .....	38
Mission Qualité.....	38
Liens entre la collecte et l'utilisateur .....	39
Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages .....	39
Instruction des nouveaux projets d'aménagement .....	39
Traitement des situations de collecte dangereuses.....	40
AUTRES INFORMATIONS .....	41
Tarification de la gestion des déchets 2017 .....	42
GLOSSAIRE .....	43

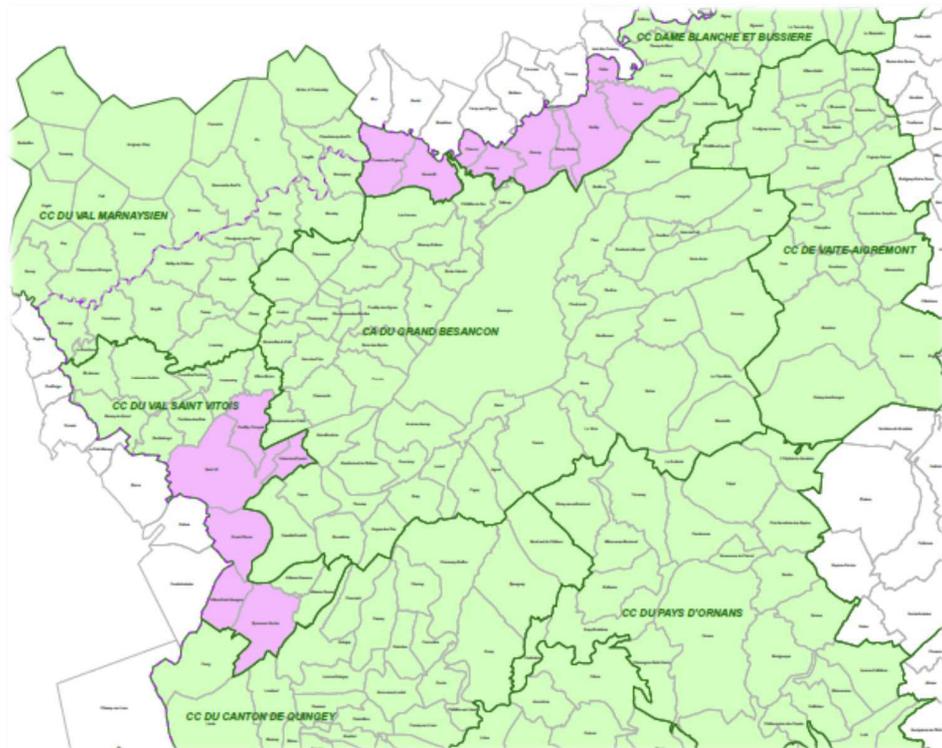
## Faits marquants et perspectives

### Reprise de la compétence gestion des déchets dans 15 nouvelles communes

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de la loi Notre, 15 nouvelles communes (13 000 habitants) ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Pour garantir la continuité du service public de gestion des déchets, les contrats de collecte existants ont été repris sur le périmètre concerné (marché de collecte des résiduels et des recyclables avec Nicollin pour les 6 communes de l'ex- communauté de communes du Val Saint Vitois, marché de collecte des résiduels et des recyclables avec Suez pour les 9 communes de l'ex communauté de communes de la Dame Blanche Bussière et les marchés de collecte du verre avec Coved).

Les modifications ont été mineures pour les usagers ; un courrier d'information a été adressé à tous les usagers pour accompagner cette évolution.

Au-delà de cette reprise de compétence, l'année 2017 a permis d'édifier, de préparer et de valider les conditions de mise en œuvre de l'harmonisation des niveaux de service et des modalités tarifaires, fixées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (échéance commune de tous les marchés de collecte).



### Edification de la nouvelle organisation de la collecte : harmoniser et adapter le service de collecte aux nouveaux comportements des usagers.

Depuis la mise en place de la redevance incitative sur le territoire, les habitudes ont changé. Grâce aux efforts et à la participation des habitants, les déchets résiduels collectés ont diminué de plus de 30%. L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, a permis de réduire encore le volume des déchets résiduels au profit du bac de tri. La conséquence directe est un taux de présentation des bacs résiduels fortement réduit.

Prenant en considération les nouveaux besoins des usagers, l'évolution de la réglementation et dans un souci constant de maîtrise des coûts, le Grand Besançon a décidé fin **2017 une nouvelle organisation de la collecte au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Cette démarche poursuit la politique volontariste engagée depuis plus de 10 ans dans le domaine de la gestion des déchets avec l'extension de la redevance incitative « au poids et à la levée » pour les 15 nouvelles communes.

La fréquence de collecte des résiduels passera d'une fois par semaine à toutes les deux semaines pour 49 communes conformément à la réglementation ; les gros producteurs de déchets (habitat collectif, professionnels) pourront faire le choix d'une collecte hebdomadaire (ou tous les 15 jours). La fréquence de collecte des recyclables dans la commune de Saint Vit passera d'une fois par semaine à toutes les deux semaines, dans un souci d'harmonisation avec les autres communes de la périphérie.

A cette occasion, la collecte du quartier de Planoise (20 000 habitants) sera réorganisée pour répondre aux attentes des habitants et des bailleurs sociaux.

Des tarifs d'abonnement seront associés à chaque nouveau niveau de service prenant en considération les moyens alloués à la collecte, et aussi le coût de traitement des déchets et les déchetteries.

### **Cette nouvelle organisation de la collecte concernera également le centre-ville de Besançon (15 000 habitants).**

La fréquence de collecte des résiduels est de deux fois par semaine et la collecte des recyclables est organisée en apport volontaire. Le dispositif d'apport volontaire pour les recyclables, installé depuis 2000, ne répond plus aux besoins des usagers : manque de maillage, de capacité offerte, pas d'intégration urbaine. Un programme d'investissement sur 4 ans, dans la cadre d'une démarche innovante, a vocation à mettre en adéquation le service aux besoins des usagers à compter de 2018 par un renforcement des stations enterrées et le déploiement de stations de tri aériennes multiflux.

Au-delà de l'organisation de la collecte, l'enjeu majeur demeure l'amélioration de la gestion des déchets en habitat collectif. **Le Grand Besançon en lien avec les services de la Ville de Besançon souhaite s'engager dans une démarche volontaire et partagée avec les bailleurs sociaux** ; l'objectif est de mettre à disposition de tous les usagers les prérequis techniques (notamment des locaux à déchets adaptés) indispensables au tri.

Enfin, le Grand Besançon s'associe à l'étude initiée par la SYBERT sur la gestion des biodéchets. En 2025, il devra être donné la possibilité à tous les usagers d'écarter la part fermentescible de ses déchets résiduels.

49 614 bacs à déchets résiduels  
38 780 bacs à déchets  
recyclables (estimation)  
792 conteneurs apports  
volontaires

19 bennes  
3 camions grue

11 bennes pour les prestataires

## Moyens matériels

SECTEUR	BESANCON CENTRE	BESANCON HORS CENTRE ET SAINT-VIT	PERIPHERIE ET COMMUNES EX CC DU VAL SAINT VITOIS	COMMUNES EX CC DAME BLANCHE BUSSIÈRE
PRECOLLECTE Déchets résiduels	bac gris	bac gris	bac gris	bac gris
COLLECTE Déchets résiduels	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine
PRECOLLECTE Déchets recyclables	PAV	BAC à couvercle jaune	BAC à couvercle jaune	BAC à couvercle jaune
COLLECTE Déchets recyclables		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine	1 collecte par quinzaine
PRECOLLECTE et COLLECTE DU VERRE	PAV	PAV	PAV	PAV
COLLECTE CARTONS	en pas de porte sur grands axes commerciaux 1 collecte par semaine (hors Saint-Vit)		NON	NON
DECHETTERIES	possibilité d'accès aux déchetteries			

## Moyens humains

122 agents pour la Direction de la Gestion des déchets du Grand Besançon

32 agents pour les prestataires (Véolia, Sita, Nicollin et Solover).

Redevance moyenne  
facturée aux  
ménages  
(+0,1% / 2016)

71€ HT/an/hab.  
(TVA 10% ;  
78,10€ TTC/an/hab.)

## Éléments financiers

Budget annuel de fonctionnement : 21,6 M€

Recettes redevance des ménages : 13,7 M€

Recettes des non ménages : 2,9 M€

3 facturations de RI par an sur le Grand Besançon historique + 2 facturations par an sur les 15 nouvelles communes intégrées le 1<sup>er</sup> janvier soit au total 124 000 factures émises

Contribution moyenne des ménages : 71,0 €HT /hab./an soit 78,10 €TTC

Contribution moyenne des entreprises : 1 489 €HT /an / 1000L mis à disposition.

### Autres données 2017

Population : 192 302 hab. ; 85 000 foyers redevables

65% d'habitat collectif sur le Grand Besançon

86% d'habitat collectif sur Besançon

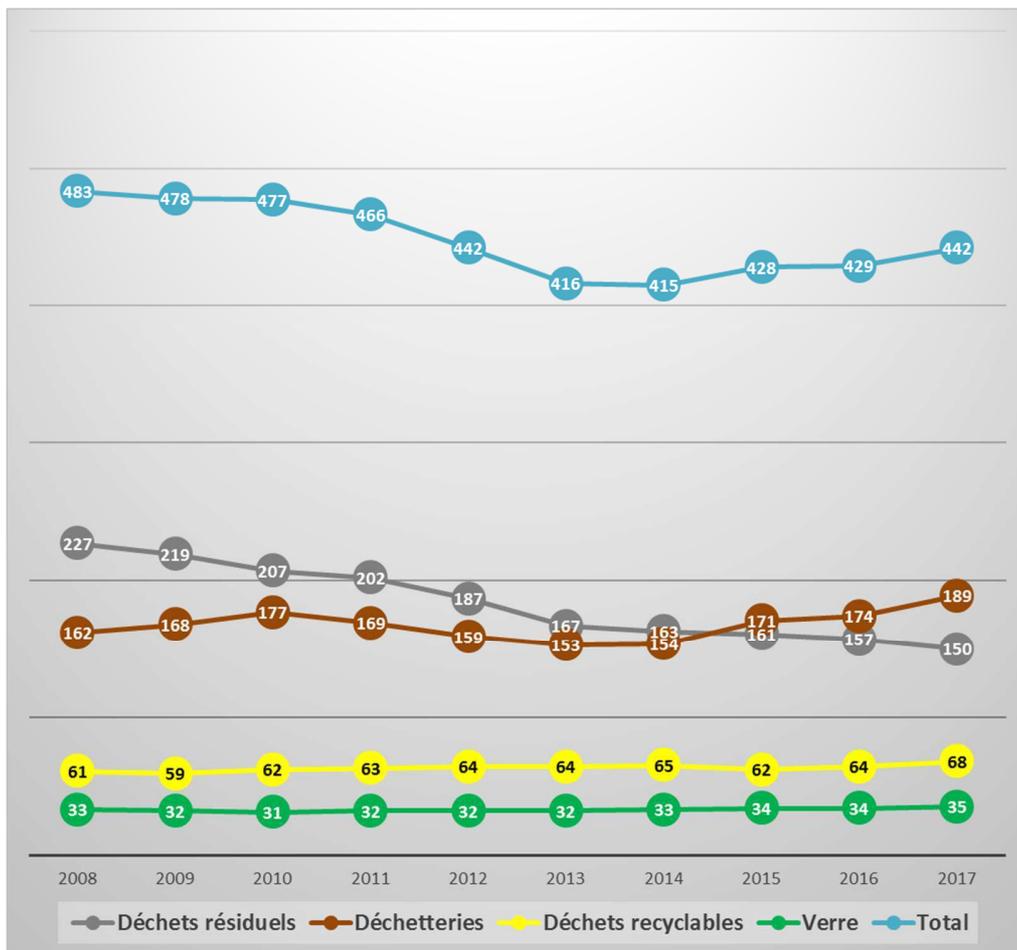
## Résultats

 **13 000 habitants supplémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

	Tonnages 2016	Tonnages * 2017	Production en kg/an/hab. (évolution 2016/2017)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2017/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
Déchets résiduels	28 020	28 902	150	-4%	39 842	227	-34%	288
Collecte sélective	11 446	13 072	68	6%	10 722	61	11%	48
Verre	6 032	6 762	35	4%	5 727	33	7%	29
<b>sous total SPGD</b>	<b>45 498</b>	<b>48 736</b>	<b>253</b>	<b>0%</b>	<b>56 291</b>	<b>321</b>	<b>-21%</b>	<b>365</b>
Cartons	349	345	2	-8%	437	2	-10%	/
Textiles	737	857	4	8%	NC		/	
Déchetteries SYBERT	28 092	37 020	189	22%	28 346	162	17%	195
<b>TOTAL</b>	<b>74 676</b>	<b>86 958</b>	<b>452</b>	<b>8%</b>	<b>85 074</b>	<b>485</b>	<b>-7%</b>	<b>560</b>

\* Intégration de 15 nouvelles communes

### Evolution des flux de déchets collectés (2008-2017)



## PRESENTATION GENERALE

---



## Compétence du Grand Besançon

Le Grand Besançon exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sa mission consiste à collecter des déchets des ménages et les fonds nécessaires au financement de la collecte et du traitement des déchets.

Il peut aussi prendre en charge des déchets issus des activités professionnelles mais assimilables par leur nature à des déchets ménagers et qui ne génèrent pas de sujétion technique particulière pour le SPGD.

On qualifie ainsi de DNMA (Déchets Non Ménagers Assimilés) les déchets issus de l'industrie, des commerces, de l'artisanat ou des administrations, qui sont pris en charge par le SPGD sans sujétion technique particulière.

Depuis 1999, le SYBERT assure à ces déchets un traitement conforme aux dispositions du titre 4 du Livre 5 du Code de l'environnement.

## Prise en charge des différents types de déchets

La collecte séparée réalisée en porte-à-porte ou en apport volontaire concerne :

- Les emballages : cartons-cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (ELA), et métalliques
- Tous les emballages plastiques depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016
- Les Papiers Journaux Revues Magazines (PJRM).

La collecte du verre réalisée uniquement en apport volontaire concerne : les bouteilles, pots et bocaux, flacons en verre ...

La collecte des ordures ménagères résiduelles réalisée en porte à porte correspond à la fraction résiduelle des ordures ménagères qui subsiste après retrait des fractions décrites ci-dessus et des textiles, de celles destinées à la déchetterie et au compostage.

La collecte des cartons est réalisée en pas de porte sur les principales zones commerciales de Besançon.

La collecte des textiles est réalisée par apport volontaire, gérée par le Relais Est, TRI et Emmaüs.

A noter que le Grand Besançon ne procède à aucune collecte en porte-à-porte :

- des matières organiques,
- des encombrants,
- ou des déchets verts.

Nombre d'habitants par commune

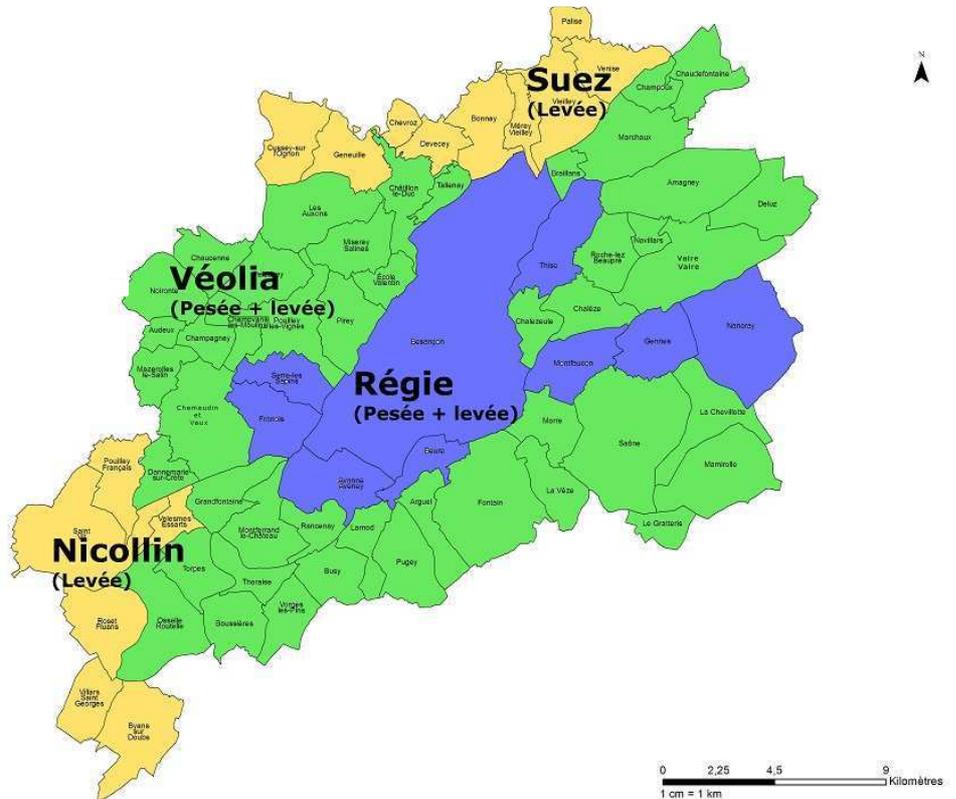
Amagney	742
Arguel	271
Audeux	431
Les Auxons	2 571
Avanne-Aveney	2 292
Besançon	116 690
Beure	1 369
Bonnay	850
Boussières	1 092
Brailans	183
Busy	607
Byans-sur-Doubs	529
Chalèze	368
Chalezule	1 264
Champagney	267
Champoux	90
Champvans-les-Moulins	356
Châtillon-le-Duc	1 985
Chaucenne	522
Chaufontaine	210
Chemaudin Vaux	1 869
La Chevillotte	136
Chevroz	119
Cussey-sur-l'Ognon	996
Dannemarie-sur-Crête	1 394
Deluz	626
Devecey	1 399
École-Valentin	2 410
Fontain	999
Franois	2 194
Geneuille	1 353
Gennes	653
Grandfontaine	1 533
Le Gratteris	175
Larnod	755
Mamirolle	1 750
Marchaux	1 221
Mazerolles-le-Salin	210
Mérey-Vieille	142
Miserey-Salines	2 323
Montfaucon	1 513
Montferrand-le-Château	2 122
Morre	1 335
Nancray	1 293
Noiron	381
Novillars	1 535
Osselle-Routelle	944
Palise	142
Pelousey	1 480
Pirey	2 054
Pouilley-Français	824
Pouilley-les-Vignes	1 936
Pugey	771
Rancenay	283
Roche-lez-Beaupré	2 013
Roset-Fluans	487
Saint-Vit	4 803
Saône	3 321
Serre-les-Sapins	1 539
Tallenay	413
Thise	3 114
Thoraise	334
Torpes	1 080
Vaire	789
Veslesmes-Essarts	333
Venise	512
La Vèze	450
Vieilley	700
Villars-Saint-Georges	260
Vorges-les-Pins	595

## Organisation des collectes et des modes de facturation / Territoire / Population desservie

Le détail des populations des 69 communes est indiqué dans le tableau ci-contre en nombre d'habitants (source INSEE mise à jour décembre 2016).

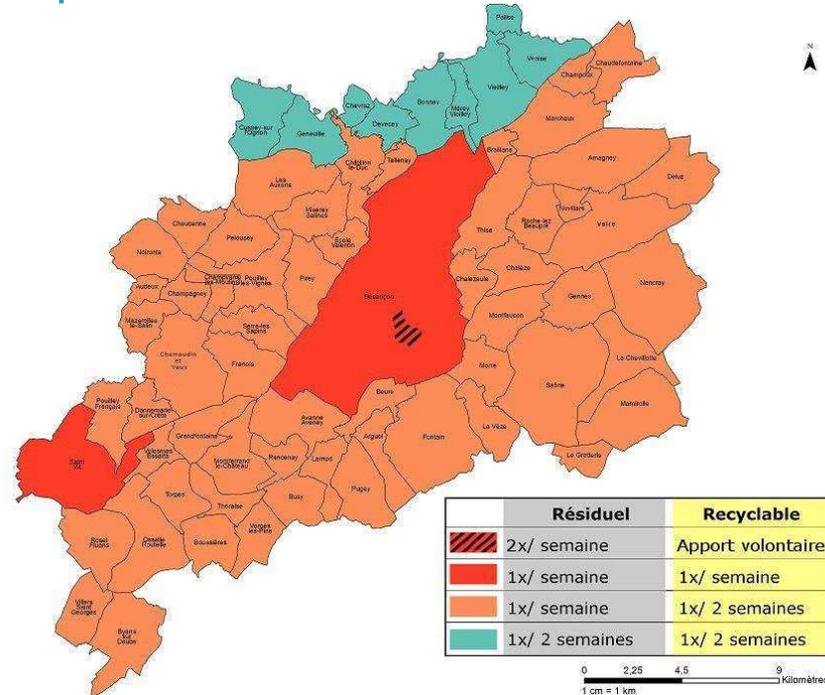
Population totale de 192 302 habitants dont 116 690 habitants à Besançon.

### Organisation de la prestation de collecte des résiduels et des recyclables



Source: BD TOPON, SIG Schematisque / Besançon: Service SDCOAB pour DDC / 10/04/2016

## Fréquence de collecte



## Niveaux de service

SECTEUR	BESANCON CENTRE	BESANCON HORS CENTRE ET SAINT-VIT	PERIPHERIE ET COMMUNES EX CC DU VAL SAINT VITOIS	COMMUNES EX CC DAME BLANCHE BUSSIÈRE
PRECOLLECTE Déchets résiduels	bac gris	bac gris	bac gris	bac gris
COLLECTE Déchets résiduels	2 collectes par semaine	1 collecte par semaine	1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine
PRECOLLECTE Déchets recyclables	PAV	BAC à couvercle jaune	BAC à couvercle jaune	BAC à couvercle jaune
COLLECTE Déchets recyclables		1 collecte par semaine	1 collecte par quinzaine	1 collecte par quinzaine
PRECOLLECTE et COLLECTE DU VERRE	PAV	PAV	PAV	PAV
COLLECTE CARTONS	en pas de porte sur grands axes commerciaux 1 collecte par semaine (hors Saint-Vit)		NON	NON
DECHETTERIES	possibilité d'accès aux déchetteries			

### Service complet – service complémentaire

En complément de la prestation de collecte en porte à porte et dans le cadre de conditions très précises présentées dans son règlement de collecte, le SPGD offre à tout bisontin la possibilité de bénéficier du service complet, c'est à dire de sortie et rentrée des bacs - intégré dans l'abonnement sur le centre-ville et le secteur Battant - et optionnel sur les autres secteurs de Besançon. Ce dispositif, instauré dans les années 70, a pour objectif principal de limiter le temps de présence des bacs sur la voie publique notamment dans les quartiers où l'espace public est restreint. Ce dispositif implique que des agents du service pénètrent à l'intérieur des propriétés pour y prendre en charge les bacs et les présenter en bordure de voirie aux véhicules de collecte.

Après vidage des bacs, les agents du service procèdent à la réintégration de ces bacs dans leur lieu d'entreposage habituel.

## Récapitulatif des niveaux de services

	NIVEAU DE SERVICE		Nombre de colonnes d'apport volontaire		
	collecte déchets résiduels	collecte déchets recyclables	EMR	Verre	Textile
Amagney				4	
Arquel				1	
Audeux	A	C		3	1
Les Auxons				6	2
Avanne-Aveney				10	3
Besançon - centre-ville	B	D	61		
Besançon - hors centre	A	A	17	406	79
Beure				5	1
Bonnay	C			2	
Boussières				3	
Braillans				0	
Busy				3	
Byans sur Doubs				3	1
Chalèze				2	
Chalezeule	A			7	2
Champagney				1	
Champoux				1	
Champvans les Moulins				1	
Châtillon le Duc				4	2
Chaucenne				3	
Chaufontaine				2	
Chemaudin et Vaux				7	
Chevroz	C			1	
Cussey sur l'Ognon	C			3	1
Dannemarie sur Crête	A			5	
Deluz				2	
Devecey	C			8	2
Ecole-Valentin				10	2
Fontain	A			3	
François				2	
Geneuille	C			4	2
Gennes				2	2
Grandfontaine		C		4	1
La Chevillotte				2	
La Vèze	A			2	
Larnod				4	
Le Gratteris				1	
Mamirolle				9	1
Marchaux			2	8	2
Merey-Vieille	C			1	
Mazerolles				1	
Miserey-Salines				6	
Montfaucon				5	1
Montferrand le Château				9	2
Morre	A			6	
Nancray				4	1
Noironte				2	
Novillars				8	3
Osselle-Routelle				3	1
Palise	C			1	
Pelousey				5	1
Pirey			2	12	2
Pouilley Français				4	
Pouilley les Vignes				8	3
Pugey				4	
Rancenay				3	
Roche lez Beaupré				7	2
Roset Fluans				2	
Saint Vit	A	A		24	2
Saône			2	11	3
Serre les Sapins				4	1
Tallenay				1	
Thise				14	2
Thoraïse			2	3	1
Torpes				4	
Vaire		C		2	1
Vieille	C			3	1
Velesmes Essarts	A			1	
Venise	C			1	
Villars Saint Georges				2	
Vorges les Pins	A			1	
<b>TOTAUX</b>			<b>86</b>	<b>706</b>	<b>131</b>

### Niveau A :

Collecte des bacs en porte à porte  
1 fois par semaine

### Niveau B :

Collecte des bacs en porte à porte  
2 fois par semaine

### Niveau C :

Collecte des bacs en porte à porte  
1 fois par quinzaine

### Niveau D :

Collecte par apport volontaire

## Moyens mis à disposition des usagers



49 614 bacs à déchets résiduels :

	60L	80L	120/140L	180L	240L	330L	500L	660L	750L	1100L
<b>Nombre de bacs à déchets résiduels</b>	12055	1507	20127	768	6064	1241	2833	142	3809	1068



38 780 bacs recyclables (gamme de bacs recyclables partiellement pucés)

706 colonnes à verre aériennes

86 colonnes à recyclables sur Besançon dont 61 au centre ville

## Collecte des textiles...

La collecte des Textiles, Linges, Chaussures (TLC) sur le Grand Besançon est conventionné avec :

- Un groupement composé du Relais Est, Emmaüs Besançon, et TRI Quingey
- La Régie des Quartiers.

Les partenaires implantent, collectent, traitent et assurent la maintenance des 131 bornes du territoire du Grand Besançon. Le Grand Besançon étudie, propose les nouvelles implantations aux communes, et collabore avec les partenaires.

857 tonnes collectées en 2017 (+ 16% / 2016).



## Effectifs de la Direction de la Gestion des Déchets



Pour pallier les surcroûts de travail et les absences, la Direction de la Gestion des Déchets (DGD) a recours à diverses solutions :

- HEURES SUPPLEMENTAIRES : 3 193h en 2017
- EMPLOIS TEMPORAIRES :
  - o INTERMED : 3 055h (3 405h en 2016, soit -10,30%). La DGD a contractualisé avec INTERMED pour répondre à des besoins ponctuels. Cette structure propose du personnel en réinsertion. Ainsi, en 2017, 19 agents ont été appelés en renfort.
  - o SAISONNIERS : 2 242h. Pendant les congés scolaires, la DGD engage des agents en qualité de ripeurs. 16 agents saisonniers en 2017.
  - o Emplois temporaires : 9 713 h en 2017
  - o CDD : 3 agents sont en CDD pour assurer des missions temporaires d'accompagnement en habitat collectif. 3 emplois d'avenir assurent des missions de collecte, de conseil en habitat collectif et de soutien logistique pour le développement des projets liés à la redevance incitative.

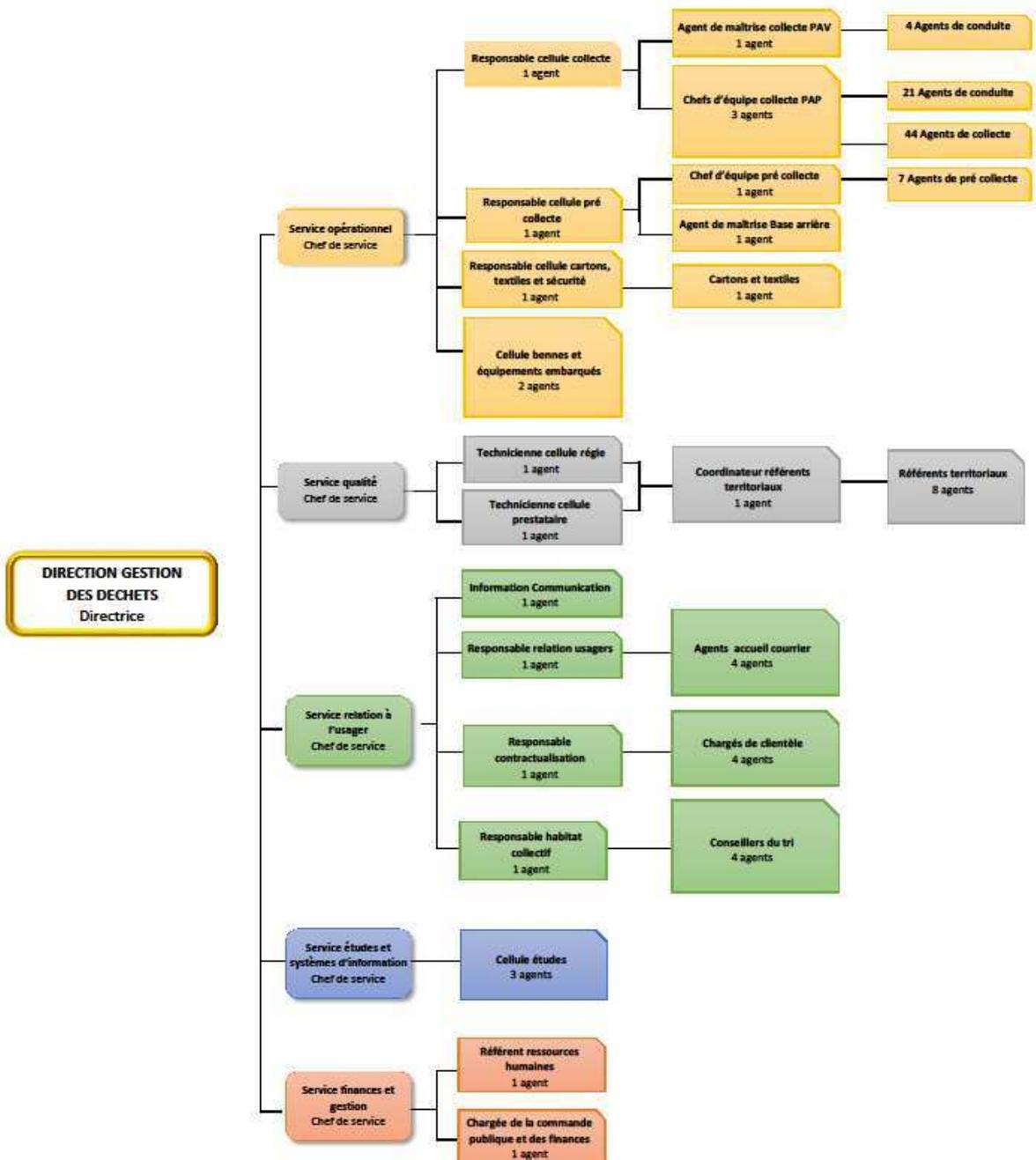
### La sécurité au travail :

6 accidents du travail qui ont générés 323 jours d'arrêts  
2 assistants de prévention

**L'absentéisme : 10,62% (hors congés et récupération)**

# Organigramme fin 2017

Catégorie A : 7 agents  
 Catégorie B : 12 agents  
 Catégorie C : 103 agents  
 Soit 122 agents



INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE



## Résultats globaux 2017

	Tonnages 2016	Tonnages * 2017	Production en kg/an/hab. (évolution 2016/2017)		Tonnages 2008	Production en kg/an/hab, 2008 (évolution 2017/2008)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
Déchets résiduels	28 020	<b>28 902</b>	150	<b>-4%</b>	39 842	227	<b>-34%</b>	288
Collecte sélective	11 446	<b>13 072</b>	68	<b>6%</b>	10 722	61	<b>11%</b>	48
Verre	6 032	<b>6 762</b>	35	<b>4%</b>	5 727	33	<b>7%</b>	29
<b>sous total SPGD</b>	<b>45 498</b>	<b>48 736</b>	<b>253</b>	<b>0%</b>	<b>56 291</b>	<b>321</b>	<b>-21%</b>	<b>365</b>
Cartons	349	345	2	-8%	437	2	-10%	/
Textiles	737	857	4	8%	NC		/	
Déchetteries SYBERT	28 092	37 020	189	22%	<b>28 346</b>	<b>162</b>	<b>17%</b>	195
<b>TOTAL</b>	<b>74 676</b>	<b>86 958</b>	<b>452</b>	<b>8%</b>	<b>85 074</b>	<b>485</b>	<b>-7%</b>	<b>560</b>

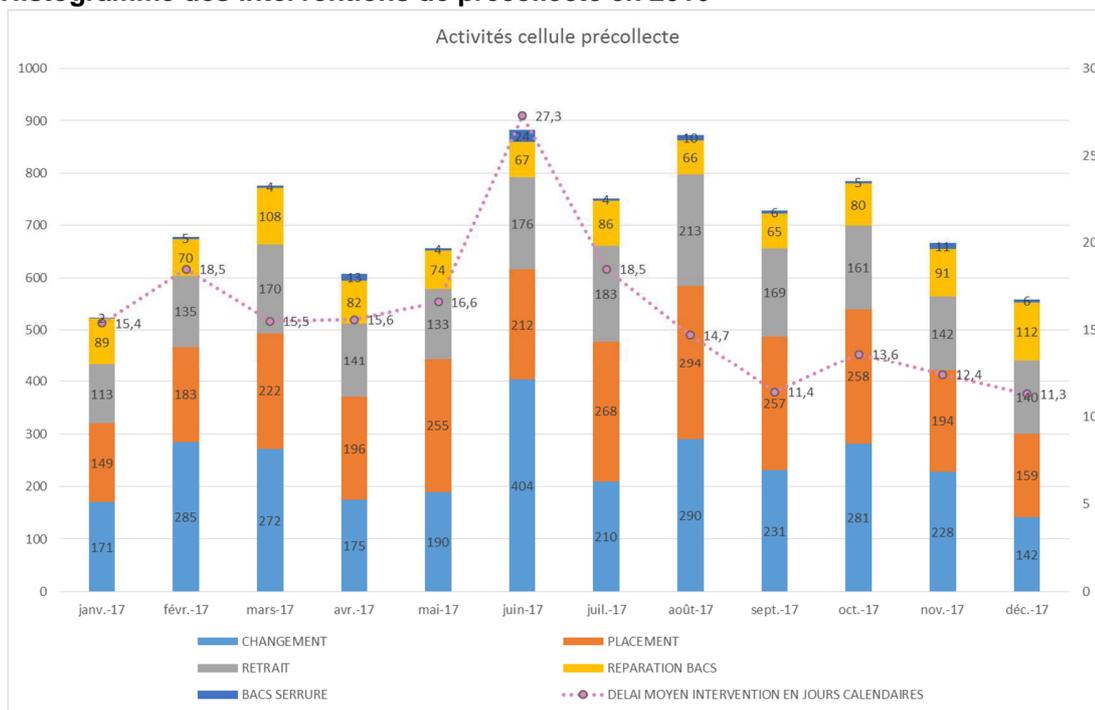
\* Intégration de 15 nouvelles communes

## Résultats globaux par secteur de collecte et par flux

2017	Déchets résiduels		Collecte sélective		Verre		TOTAL	
	t	kg/an/hab.	t	kg/an/hab.	t	kg/an/hab.	t	kg/an/hab.
Besançon	22 873	196	7 519	64	3 419	29	<b>33 811</b>	<b>290</b>
Périphérie	6 029	80	5 553	73	3 343	44	<b>14 925</b>	<b>197</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 902</b>	<b>150</b>	<b>13 072</b>	<b>68</b>	<b>6 762</b>	<b>35</b>	<b>48 736</b>	<b>253</b>
<b>Rappel total 2016</b>	28 020	157	11 446	64	6 032	34	45 498	255

## Précollecte

### Histogramme des interventions de précollecte en 2016



Precollecte :	Total des mouvements
Changements	3 069
Placements	2 823
Retraits	1 999
Réparations	1 056
Serrures	101
Lavages	275
Réparations PAV	17
Bacs brûlés	325

(incluant les interventions sur les territoires de l'ex Val Saint Vitois et l'ex Dame Blanche Bussières)

## Répartition collectes et moyens humains techniques entre la régie / les prestataires

	Moyens techniques et humains - Collecte des résiduels et recyclables				
	Régie	Régie PAV EMR	Véolia	Nicollin	Suez
Nombre de bennes	19		7	3	1
Nombre de camions grue		1 (+ camion mutualisé)			
Nombre de kilomètres parcourus	173 975	Env. 13 000	146 868	22 586	25 138
Consommation litres de carburant	174 028	En. 7 000	117 500	19 198	15 208
Nombre de véhicules précollecte	3				
Autres véhicules	9 + véhicules mutualisés				
Effectifs = agents de collecte + conducteurs	65	1	22	5	2

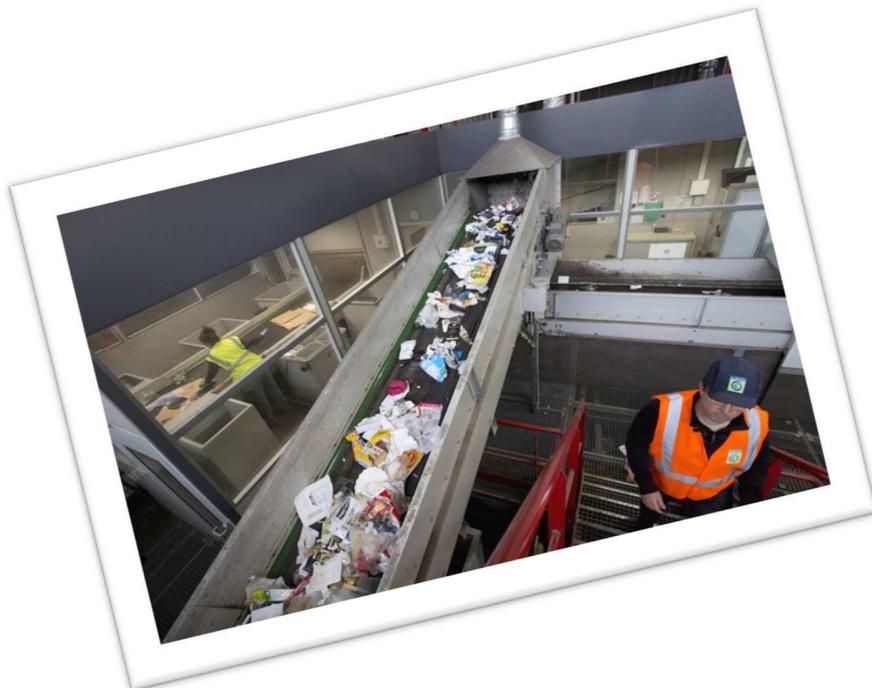
Moyens techniques et humains - Collecte des cartons	
	Suez
Nombre de bennes	1
Nombre de kilomètres parcourus	6 069
Consommation litres de carburant	3 641
Effectifs	2 ou 3

Moyens techniques et humains - Collecte du verre		
	Régie	Solover
Nombre de camions grue	2	1
Nombre de kilomètres parcourus	Env. 40 000	NC
Consommation litres de carburant	Env. 25 000	NC
Effectifs	2	0,2 ETP

Pour la collecte des résiduels et recyclables :

- 10 à 13 tournées par jour soit 57 tournées par semaine pour la régie
- 5 à 6 tournées par jour pour Véolia soit 28 tournées par semaine
- Jusqu'à 3 tournées par jour pour Suez soit 3 à 4 tournées par semaine
- 1 à 2 tournées par jour pour Nicollin soit 5 ou 6 tournées par semaine

## INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT



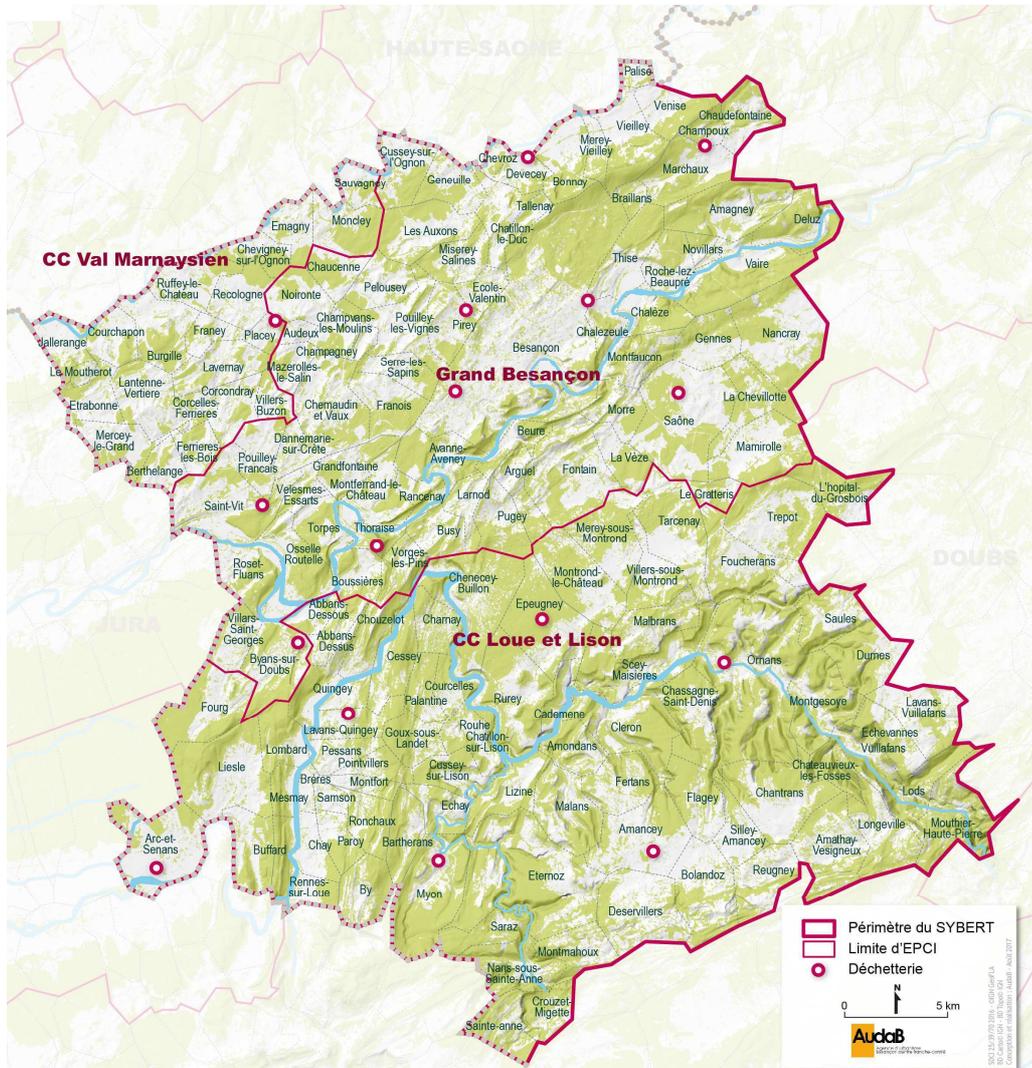
Le Grand Besançon a transféré la compétence traitement au SYBERT. Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral du 1er Septembre 1999. Suite aux statuts modifiés en 2016, le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets des ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries (gestion des hauts et bas de quai), la prévention y compris la gestion des ressources et le compostage local, le transfert des déchets (gestion des hauts et bas de quai).

165 communes  
225 000 hab.

Le Grand Besançon représente à lui seul 85% des habitants du SYBERT

Le SYBERT présente son propre rapport d'activités dans lequel figurent toutes les informations relatives à sa compétence et toutes les activités exercées.

## SYBERT



## Filières et destinations des déchets résiduels et recyclables

### Lieux de dépôtage des flux collectés par le Grand Besançon :

ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES : UIOM à Besançon - Capacité 59 600t/an

ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES : Centre de tri à Besançon - capacité de 20 000 t/an

VERRE : unité de Chalon s/Saône.

TEXTILES : tri à Besançon ou Wittenheim par Le Relais EST, ou Emmaüs, ou la Régie des Quartiers.



### Lieux de valorisation des flux collectés et/ou gérés par le SYBERT pour le Grand Besançon

ENCOMBRANTS : ITM du SYBERT

INERTES : Installation de stockage des déchets inertes à Merey s/s Montrond (25)

DÉCHETS VERTS : unité de compostage COMPOFRANCE 25 de Roche-les-Beaupré (25) ou co-compostage agricole local

METAUX : issus des bacs jaunes : Arcelor ; issus des encombrants : site SITA de Chemaudin (25) et site Derichebourg à Franois (25)

PAPIERS CARTONS : Centre de tri puis GEM Doubs à Novillars (25) et Papeterie Rolf Kuhl (Allemagne) et Papeterie de Chapelle Darblay (UPM 76).

EMBALLAGES LIQUIDES ALIMENTAIRES : papeterie Lucart Laval sur Vologne (88)

PLASTIQUES : plastiques durs : site de Chemaudin SUEZ (25) puis unités de recyclage

PET : unité de recyclage de Sainte Marie la Blanche (PLASTIPACK21) et Colmar (FREUDEBERGPOLITEX68)

PEHD : unité de recyclage de la Loyère (MPB71 et CPA 01)

LAMPES néons, fluo-compactes : éco-organisme RECYLUM

PILES : éco-organisme SCRELEC

BATTERIES AUTO : GDE à Evans (39)

OBJETS UTILISABLES EN BON ETAT : Associations TRI et Emmaüs

BOIS (planches, meubles...) : Unité de broyage à Marnay C2T (70) puis recyclage à Golbey

NORK SKOG (88) ou Saint Loup sur Semouse CSP (70) – pour les meubles, Eco-mobilier.

PNEUS : rechapage ou granulation à Saint Vit (Alpha recyclage 25)

## Valorisation énergétique

L'intégralité des déchets ménagers résiduels du Grand Besançon est acheminée à l'usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE) des déchets de Besançon. En 2017, ce sont 47 317 t qui ont été accueillies et traitées par cette installation dont 58 % issues des collectes du Grand Besançon.

L'usine d'incinération comporte deux fours :

- Ligne d'incinération n°3 d'une capacité de 3t/h mis en service en 1976,
- Ligne d'incinération n°4 d'une capacité de 4t/h mis en service en 2002.

La capacité est de :

- 59 600 t/an d'ordures ménagères et de DIB (déchet industriel banal)
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine

La chaleur produite par incinération des déchets est récupérée et utilisée pour alimenter le réseau de chaleur du quartier de Planoise.

L'énergie valorisée représente environ 40 % des besoins annuels. La technique de cogénération est également utilisée pour produire de l'électricité.

En 2017, l'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers a généré :

- Production de 48 604 Mwh chaleur, 2 158 Mwh électricité
- Production de 6 866 t mâchefers dont 66.5% sont valorisés directement ou après maturation,
- Récupération puis recyclage de 740 t de métaux ferreux et 30 t de métaux non ferreux extraits des mâchefers,
- Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération des OM (REFIOM) : 1 608 t enfouies en Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

Faits marquants 2017 :

- Juin 2017 : 4ème contrôle réglementaire décennal de la chaudière de la ligne de 1976 : l'opération a nécessité 4 semaines d'arrêt de la ligne. Quelques réparations mineures ont été réalisées et la chaudière a été requalifiée pour 10 ans par l'organisme de contrôle;

- Septembre 2017: changement des ponts roulants de l'usine et rénovation du chemin de roulement. L'opération a nécessité 2 semaines d'arrêt du site : en 2017, ceci a eu pour conséquence de restreindre la capacité d'incinération et l'accueil des déchets banals non ménagers (DIB) et des déchets incinérables issus des déchetteries.

## Tri

Depuis juillet 2012, le tri des collectes séparées est réalisé au centre de tri exploité par le SYBERT. L'exploitation est effectuée en grande partie en régie. COVED en lien avec son sous-traitant l'association d'insertion Gare BTT gère la chaîne de tri.

Les collectes sont triées manuellement et mécaniquement pour isoler les matières premières et secondaires. Les refus de tri sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

13 072 tonnes de recyclables (hors verre) issus des collectes séparées du Grand Besançon ont pu être valorisées.

\*Une freinte est appliquée sur les tonnages entrants en centre de tri. Elle représente les pertes de matières fines durant le processus de tri.

2017	Papiers	Cartons	Plastiques	Métaux	Refus de tri	TOTAL
tonnages Grand Besançon	6095	2998	1248	446	2514	<b>13301</b>
soit %	45,8%	22,5%	9,4%	3,4%	18,9%	<b>100%</b>

**9 déchetteries** sont implantées sur le territoire du Grand Besançon.

Les grands bisontins ont accès à toutes les déchetteries du SYBERT.

Accès aux déchetteries par badge : plus de 60 000 badges distribués aux Grands Bisontins.

## Déchetterie

Déchetteries du Grand Besançon	Nombre de visiteurs en 2017	Evolution 2017/2016	2016
Andiers	54 417	-41,4%	92 922
Besançon Tilleroyes	105 642	25,8%	83 960
Marchaux	17 137	36,1%	12 594
Pirey	96 343	6,5%	90 450
Saône	59 397	-4,0%	61 850
Thoraize	40 564	1,4%	40 020
<b>TOTAL</b>	<b>373 500</b>	<b>-2,2%</b>	<b>381 796</b>

Déchetteries du Grand Besançon (situées sur les communes nouvellement intégrées en 2017)	Nombre de visiteurs en 2017
Byans sur Doubs (1)	2 233
Devecey (1)	54 494
Saint-Vit (1)	50 671
<b>TOTAL</b>	<b>107 398</b>

## Compostage

Plus de 7 430 tonnes (estimées) de biodéchets ont pu être détournées via le compostage collectif de proximité (composteurs accélérés, chalets de compostage, composteurs en pied d'immeubles, lombricomposteurs), et par composteurs individuels.

En 2017 :

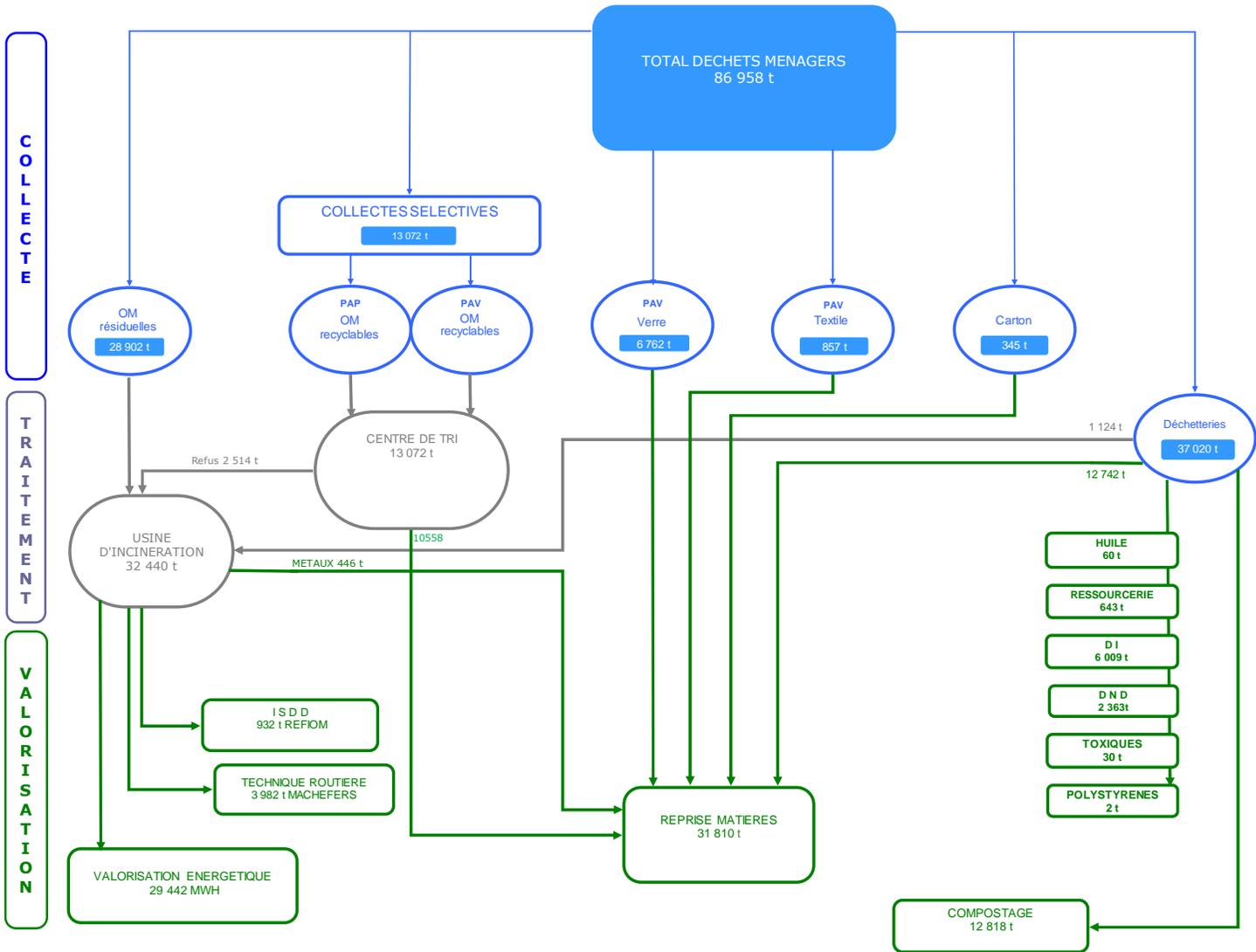
- le compostage en pied d'immeuble : 23 nouveaux sites (majoritairement sur le territoire du Grand Besançon) ont été accompagnés par le SYBERT. Au total, 290 composteurs en pied d'immeubles ont été mis en place.
- 11 chalets de compostage au total à Besançon
- Le composteur accéléré installé au foyer des jeunes travailleurs de la Cassotte a permis de valoriser 16.7 tonnes de biodéchets.

82% des familles habitant en maison individuelle disent composter.

## ITM

L'installation de tri-massification a été mise en service en juillet 2015. Elle permet de trier les encombrants issus des déchetteries afin de mieux valoriser les matières par recyclage ou énergie. En 2016, cette installation a permis de valoriser 99% des déchets encombrants issus des déchetteries. Elle permet également de massifier certains flux (plâtre, polystyrène, plastique) afin de développer le recyclage. Cet équipement limite les transports et augmente la valorisation matière.

SYNOPTIQUE FLUX DECHETS



## INDICATEURS FINANCIERS



Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le présent rapport traite les montants des principales prestations rémunérées à des entreprises ou des syndicats au titre de l'année 2016. La matrice des coûts proposée en page 31 est établie sur la base du compte administratif arrêté au 31 décembre 2016.

## Chiffres clés

Budget : 21,6 M€

Redevance incitative : RI 2017 des ménages : 13,7 M€

RI 2017 des non ménages : 2,9 M€

Nombre de marchés en cours d'exécution : 19 (hors marchés avec les services mutualisés : achats de pièces détachées, reprographie, habillement, restauration...)  
1 701 mandats émis ; 518 factures reçues ; 335 titres de recettes – hors factures RI

## Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestations	Prestataires	Montant € HT
Collecte des ordures ménagères résiduelles	VEOLIA	909 073 €
Collecte des ordures ménagères recyclables	VEOLIA	556 228 €
Collecte des cartons	SITA-SUEZ	65 558 €
Collecte des ordures ménagères résiduelles	SITA-SUEZ	87 242 €
Collecte des ordures ménagères résiduelles	NICOLLIN	112 641 €
Collecte des ordures ménagères recyclables	SITA-SUEZ	80 131 €
Collecte des ordures ménagères recyclables	NICOLLIN	79 572 €
Collecte du verre	SOLOVER	26 478 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 916 923 €</b>

## Prestations rémunérées au SYBERT

La revente des produits de ces activités est déduite de ces prestations :

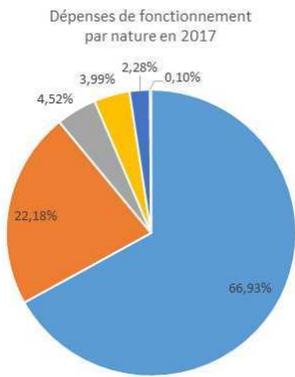
- Pour le tri : les papiers, journaux magazines (non soutenus par Eco-Emballages)
- Pour l'incinération : l'énergie et les métaux récupérés par les mâchefers
- Pour les déchetteries : les différents matériaux rachetés par les filières ou fédérations.

Prestations réglées au titre de l'année 2017	Montant € HT
Prestation de tri	2 109 328 €
Prestation d'incinération - TGAP comprise	3 689 472 €
Déchetteries	4 328 718 €
Prévention	215 378 €
Administration générale	546 137 €
Valorisation de la matière organique	298 068 €
Contribution aux travaux de l'UIOM	387 924 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 575 025 €</b>

### Tarifs du SYBERT 2017

- Tri : 156,30€ HT/t
- Incinération : 122,50€ HT/t + 6,0 €/t de TGAP
- Prévention : 1,12€ HT/hab.
- Déchetterie : 22,51€ HT/hab.
- Transport des refus de tri : 8€ HT/t
- Caractérisation : 100€ HT à l'unité
- Administration : 2,84€ HT/hab.
- Valorisation matière organique : 1,55€ HT/hab.
- Contribution aux futurs travaux de l'UIOM 2,02€/an/hab.

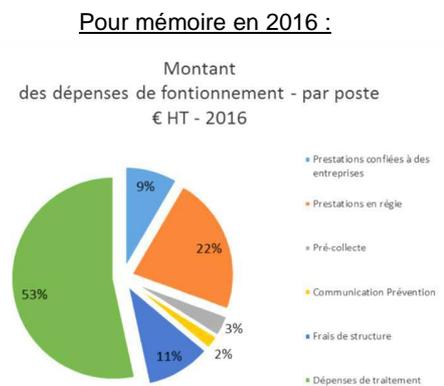
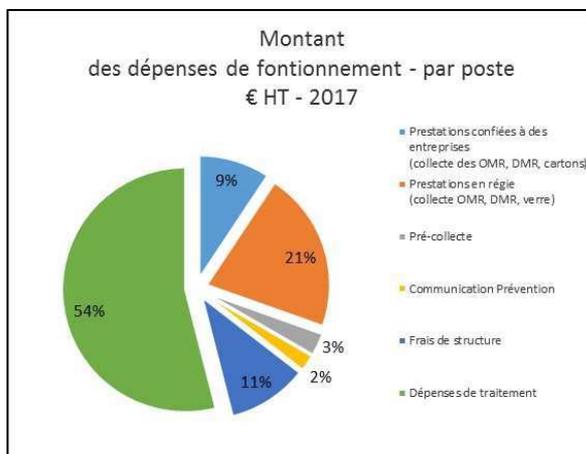
## Répartition des dépenses de fonctionnement par nature

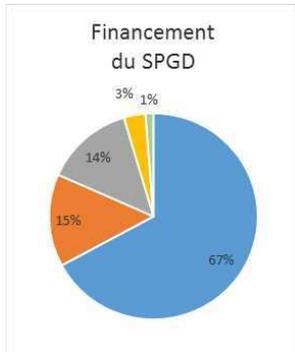


		Montant des dépenses HT 2017 (1)
66,9%	Prestations de services	13 859 211 €
22,2%	Frais de personnel	4 593 077 €
4,5%	Dotation aux amortissements	935 075 €
4,0%	Autres services	826 834 €
2,3%	Fournitures	471 400 €
0,1%	Charges diverses et financières	21 423 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 707 020 €</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement par poste

		Montant des dépenses HT 2017 (1)	Moyenne / Hab. 2017	Evolution 2017/2016
<b>Dépenses de collecte</b>				
9%	Prestations confiées à des entreprises (collecte des OMR, DMR, cartons)	1 923 270 €	32,8 €	4,2% ↗
21%	Prestations en régie (collecte OMR, DMR, verre)	4 382 415 €		
3%	Pré-collecte	609 197 €	3,2 €	-10,5% ↘
2%	Communication Prévention	440 870 €	2,3 €	-0,3% ↘
11%	Frais de structure	2 176 848 €	11,3 €	4,6% ↗
54%	Dépenses de traitement	11 174 420 €	58,1 €	5,7% ↗
<b>TOTAL</b>		<b>20 707 020 €</b>	<b>107,7 €</b>	<b>4,5% ↗</b>





## Répartition du financement du service public

	Recettes HT 2017	Moyenne / Hab. 2017	Evolution de la moyenne / Hab.
<b>67%</b> Recettes de la REOMRI des ménages	13 652 546 €	71,0 €	↗
<b>15%</b> recettes de la REOMRI des non ménage	2 948 994 €	15,3 €	↘
<b>14%</b> Soutiens des organismes agréés	2 803 717 €	14,6 €	↗
<b>3%</b> Valorisation matière	681 058 €	3,5 €	↗
<b>1%</b> Recettes diverses	249 891 €	1,3 €	
<b>TOTAL</b>	<b>20 336 206 €</b>	<b>105,8 €</b>	<b>↗</b>

## Evolution du tarif moyen des ménages par hab./an/€HT



**71 € HT/an/hab.**

(TVA 10% soit 78.10€ TTC)

Redevance moyenne facturée aux ménages (+0.1%/2016)

## Contrats

Du fait de la forme de gestion et de financement de la gestion des déchets, le SPGD relève des statuts du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant une contractualisation des relations avec les usagers producteurs de déchets sous forme d'abonnement.

	Contrats DNMA	Contrats Ménages	Population
<b>Besançon</b>	1 490	10 441	<b>116 690</b>
<b>Périphérie</b>	1145	30 118	<b>75 612</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 635</b>	<b>40 559</b>	<b>192 302</b>

## Répartition des dépenses et recettes d'investissement du service public

Dépenses HT		%	Recettes HT	
Bacs et conteneurs	184 196 €	42%	Amortissements	935 075 €
Matériels de transport	4 413 €	1%	Subvention	134 334 €
Mobiliers et matériels	59 956 €	14%	<b>TOTAL</b>	<b>1 069 409 €</b>
Amortissements provision équipements	96 392 €	22%		
Remboursement d'emprunt	15 485 €	4%		
Bat. Administratif	80 709 €	18%		
<b>TOTAL</b>	<b>441 151 €</b>	<b>100%</b>		

3 factures de redevance incitative par an sur le secteur historique du Grand Besançon et 2 factures par an sur les 15 communes intégrées le 1<sup>er</sup> janvier soit près de 124 000 factures éditées par an.

Taux de factures impayées < 1%

## Coûts constatés de la gestion des déchets

Les coûts annoncés ci-dessous reprennent toutes les étapes de la gestion des déchets :

- Prévention, précollecte, collecte
- Transfert
- Traitement et valorisation

**+5.49%** sur le cout global de gestion des déchets en 2017

	Coût aidé € HT/ t	Coût aidé € HT/hab.	Evolution € HT/hab. 2017/2016
OM résiduelles	314,0 €	47,2 €	2,7 €
OM recyclables	211,9 €	14,8 €	0,7 €
Verre	65,6 €	2,4 €	0,6 €
Déchetteries	123,9 €	23,9 €	0,6 €
<b>TOTAL</b>		<b>88,3 €</b>	<b>4,6 €</b>

Méthode comptacoût :

Coût aidé = coût global auquel on retranche les ventes des matières, les soutiens des éco-organismes et les autres aides financières.

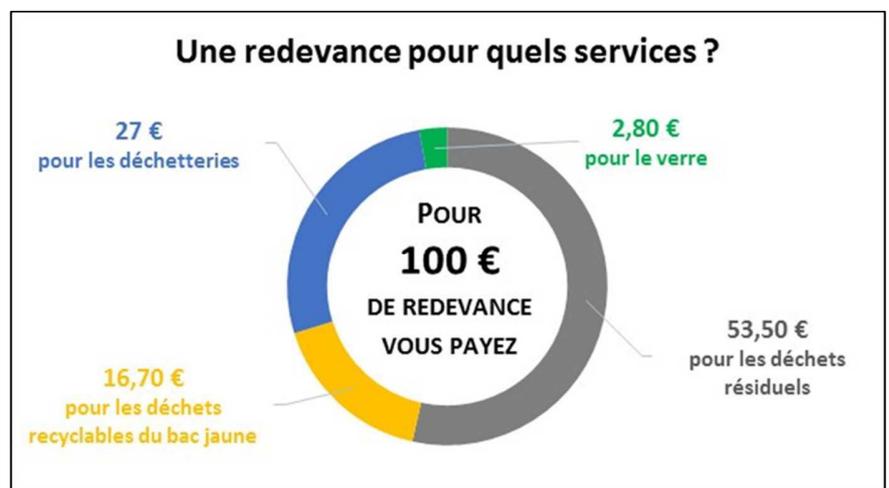
## Matrice standard de présentation des coûts 2017

Année 2017 - Matrice issue du compte administratif 2017 Montants en € HT		FLUX DE DECHETS				Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM	verre	Déchets des déchèteries			
Charges	Fonctionnelles							
	Charges de structure	1 159 215	538 135	224 667	254 831	2 176 848		
	Charges liées à l'intercommunalité					-		
	Communication	67 648	373 223			440 870		
	TOTAL	1 226 863	911 358	224 667	254 831	2 617 719		
	Techniques	Collecte	3 537 195	2 979 109	398 577	-	6 914 881	
		Pré-collecte	325 036	284 161			609 197	
		Collecte	3 212 159	2 694 948	398 577		6 305 684	
		Transit/transport					-	
		Traitement	4 735 992	2 075 710	34 000	4 328 718	11 174 420	
		Tri/Conditionnement		2 075 710	34 000		2 109 710	
		Compostage	298 068				298 068	
		Incinération	4 437 924				4 437 924	
		Autre valorisation énergétique					-	
		Stockage				4 328 718	4 328 718	
Enlèvement et traitement des déchets dangereux					-			
Autres charges					-			
TOTAL	8 273 187	5 054 819	432 577	4 328 718	18 089 301			
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>9 500 050</b>	<b>5 966 177</b>	<b>657 243</b>	<b>4 583 549</b>	<b>20 707 020</b>		
Produits	Industrielles	Ventes de produits et d'énergie	-	562 222	118 837	-	681 059	
		Matériaux		562 222	118 837		681 059	
		Compost					-	
		Energie					-	
		Prestations à des tiers					-	
	Autres produits	40 785	21 442	7 111		69 337		
	TOTAL	40 785	583 664	125 948	-	750 396		
	Aides	Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages	286 593	2 455 460	61 665		2 803 718
			Aides "reprises" aux investissements	51 555	44 838			96 393
		Aides	Fonctionnement & communication					-
Aides à l'emploi			45 012	39 148			84 160	
TOTAL			96 567	83 985	-	-	180 552	
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>423 944</b>	<b>3 123 109</b>	<b>187 613</b>	<b>-</b>	<b>3 734 666</b>		

Calculée sur la base du bac gris, la redevance sert à financer l'ensemble du service de collecte et de traitement des déchets, c'est-à-dire :

- La collecte des déchets résiduels et des déchets recyclables,
- La collecte des conteneurs d'apport volontaire (verre, textiles, déchets recyclables),
- le fonctionnement des déchèteries
- le traitement des déchets collectés

Le grand principe de la redevance incitative est de permettre à chacun de maîtriser sa facture en encourageant le tri et la réduction des déchets.



## RELATION AVEC LES USAGERS



## Chiffres clés

	ACCUEIL DES USAGERS			
	VISITES	APPELS TEL	COURRIERS COURRIELS ENTRANT	COURRIERS COURRIELS SORTANT (hors factures)
2017	388	16 372	3 662	9 023
2016	429	14 186	3 554	8 124
2015	429	12 961	3 263	8 104
2014	603	14 007	4 196	10 791
2013	995	16 560	7 445	9 951
2012	1 349	18 576	11 159	12 151

On note une baisse constante du nombre d'appels entre 2012 et 2015. La hausse enregistrée en 2016 est essentiellement due à l'extension des consignes de tri au 1er juillet 2016, ainsi qu'à une erreur du Trésor Public concernant le mode de paiement par TIP lors de la facture du mois de janvier 2016. L'augmentation du nombre d'appels en 2017 est due à l'arrivée des nouvelles communes au 1er janvier 2017.

## Accueil / courriers

Dans le cadre de la démarche qualité du Grand Besançon (label Marianne), la Direction de la Gestion des Déchets a obtenu une certification en décembre 2013 et son renouvellement en juin 2015.

Afin d'améliorer la qualité des services aux usagers, le référentiel Marianne a évolué en 2016 dans une logique transversale intégrant les différents canaux d'intervention.

Plus concentré mais non moins exigeant, le nombre d'engagements a été ramené à 12 contre 19 (version 2013). Pour répondre à ces engagements, un plan d'actions est mis en œuvre à la DGD. Il regroupe notamment des formations pour les agents, une évolution du site Internet et un recueil des suggestions des usagers et agents.

## Portail Web

**Fréquentation des rubriques "Gestion des Déchets" créées sur le portail citoyen [www.besancon-emoi.fr](http://www.besancon-emoi.fr)**

Ce service en ligne, gratuit, permet aux usagers d'accéder aux informations relatives à ses différents contrats avec la Ville et le Grand Besançon.

Ainsi, chaque usager, en se connectant, peut interagir sur son contrat d'abonnement à la REOM :

- Compléter et renvoyer en ligne des formulaires interactifs demandant l'ouverture de son contrat d'abonnement, sa résiliation et les modifications de volume du bac
- Consulter ses données de production de déchets (nombre de levées et pesées)
- Poser des questions relatives au contrat.

**96.2% de visiteurs**  
« très satisfaits » de la  
qualité de l'accueil



**91.82%** = Taux de  
couverture moyen des  
appels téléphoniques

**86.42%** de mails  
répondus dans les délais

**94.67%** de courriers  
répondus dans les délais

**15 529** abonnés (dont  
68.3% à la prestation  
déchets)

**11 186** paiements en  
ligne de la prestation  
déchets **(+40% / 2016)**

**945** demandes  
d'ouverture de contrat  
(+7% /2016)

## Accompagnement RI en habitat collectif

Le Grand Besançon mène une politique volontariste de réduction des déchets et d'amélioration du tri qu'elle a mise en œuvre notamment par l'instauration de la Redevance Incitative (RI). L'habitat collectif est un enjeu majeur du territoire puisque 65% des habitants y résident (80% à Besançon). Le Grand Besançon a choisi d'accompagner de manière spécifique ces habitants et les gestionnaires d'immeubles.

Le but est l'appropriation de la RI et des gestes attendus par les habitants pour une maîtrise des charges liées aux déchets.

Une 1<sup>ère</sup> phase d'accompagnement s'est conduite de 2012 à 2015 dans le cadre du projet européen « Waste On A diet » (193 sites suivis). La 2<sup>ème</sup> phase de l'accompagnement a débuté en janvier 2016 avec le projet, soutenu financièrement par l'ADEME, « Aide au changement de comportement et optimisation de la RI en habitat collectif ». Les objectifs sont :

- L'aide à la mise en œuvre de la RI
- La diminution de la production de déchets résiduels
- L'augmentation de la quantité et de la qualité du tri
- La maîtrise des coûts liés à la RI
- L'amélioration du cadre de vie

L'accompagnement concerne à la fois l'habitat social et l'habitat privé. Chaque site est suivi pendant un an avec un porte-à-porte. Les étapes sont constituées d'un diagnostic de la gestion des déchets par site, de propositions d'actions, de leur mise en œuvre et de leur évaluation via des outils informatiques et des observations de terrain. Le travail est partenarial avec les bailleurs sociaux, les gestionnaires privés, les associations de locataires, le SYBERT et les services de la Ville de Besançon et du Grand Besançon.

Les sites suivis sont :

- des sites neufs ou réhabilités afin que les habitants prennent de bonnes habitudes de tri dès leur emménagement
- des sites où la gestion des déchets présente des difficultés importantes
- des sites déjà accompagnés dans le cadre du projet européen où l'objectif est la pérennisation des gestes de tri

L'équipe est composée de 3 conseillers du tri et d'un agent en contrat Emploi Avenir (financé par les 4 bailleurs sociaux).

Les faits marquants de l'année 2017 sont les suivants :

- Amélioration technique de la gestion des déchets : réajustement de la dotation en bacs, révision des contrats, réagencement des bacs dans les locaux, mise à jour de la signalétique, formation des personnels de terrain, propositions de petits travaux aux logeurs...
- Sensibilisation des habitants : en porte-à-porte avec des messages adaptés au site et distribution d'outils de communication (mémos tri, sacs de tri, disque du tri...), détection de guides composteurs, affichage des consignes de tri et affichage personnalisé de l'accompagnement...
- Transversalité : participation à un groupe de travail entre GUSP, Contrat de Ville, urbanisme et DGD pour la gestion des déchets en habitat collectif
- Secteur de Saint-Vit : étude de l'habitat collectif



L'accompagnement à la gestion des déchets a permis de stabiliser la production de déchets résiduels sur les sites suivis, d'améliorer la qualité du tri et de maîtriser les coûts de RI.

**Bilan de l'accompagnement RI en habitat collectif pour 2017 :**

- **92 sites accompagnés : 2 830 logements (dont 54% relèvent de l'habitat social) pour 6 093 habitants**
- **52 porte-à-porte : 1 115 mémos tri distribués, 934 stop pub, 1 013 sacs de tri**
- **1 animation en pied d'immeuble**
- **1 nettoyage de quartier**

## Communication

En 2017, les actions d'information et de communication se poursuivent avec :

↳ La réédition d'outils et supports divers pour accompagner les habitants dans la gestion quotidienne de leurs déchets : Mémos tri / affiches et affichettes pieds d'immeubles / calendriers de collectes pour les communes périphériques :

↳ La réalisation d'outils plus ciblés pour améliorer l'information et la sensibilisation des habitants dans habitat collectif :

- **réalisation d'un nouveau sac de tri aux couleurs des nouvelles consignes de tri plastiques**. Pratique et résistant, ce sac de pré collecte permet de rappeler aux habitants la nouvelle consigne de tri et de pouvoir stocker les déchets recyclables avant d'aller les vider (en vrac) dans les conteneurs en pieds d'immeubles C'est aussi un outil qui permet aux conseillers du tri en habitat collectif d'expliquer la redevance incitative et d'encourager les habitants à alléger leur poubelle grise pour mieux maîtriser leur facture ;

- **réalisation d'un nouveau magnet tri aux couleurs des nouvelles consignes de tri plastiques** : à conserver dans un endroit pratique comme le frigo pour garder en vue les bonnes consignes

↳ Le lancement d'une campagne sur la collecte sélective des « Textiles, linge de maison, chaussures(TLC) et maroquinerie. Suite au développement du réseau de bornes blanches dédiées en partenariat avec des associations de l'économie sociale et solidaire(\*), le Grand Besançon souhaite sensibiliser la population pour améliorer les performances de la collecte des TLC et maroquinerie « réutilisables et recyclables à 100% » et éviter le gaspillage inutile des textiles jetés dans la poubelle ordinaire (\*avec le groupement d'associations « EBS le Relais Est de Wittenheim / Emmaüs (Besançon) / Tri Quingey »; et avec la Régie des quartiers de Besançon) ;

↳ La participation à des colloques, conférences, réunions et nombreuses demandes d'interviews pour relayer au niveau national et international l'expérience pilote de la redevance incitative au poids et à la levée mis en place dans le Grand Besançon (ci-contre participation du service gestion des déchets du Grand Besançon à la conférence Americana Environnement à Montréal Canada en mars 2017)



## SERVICE QUALITE

---

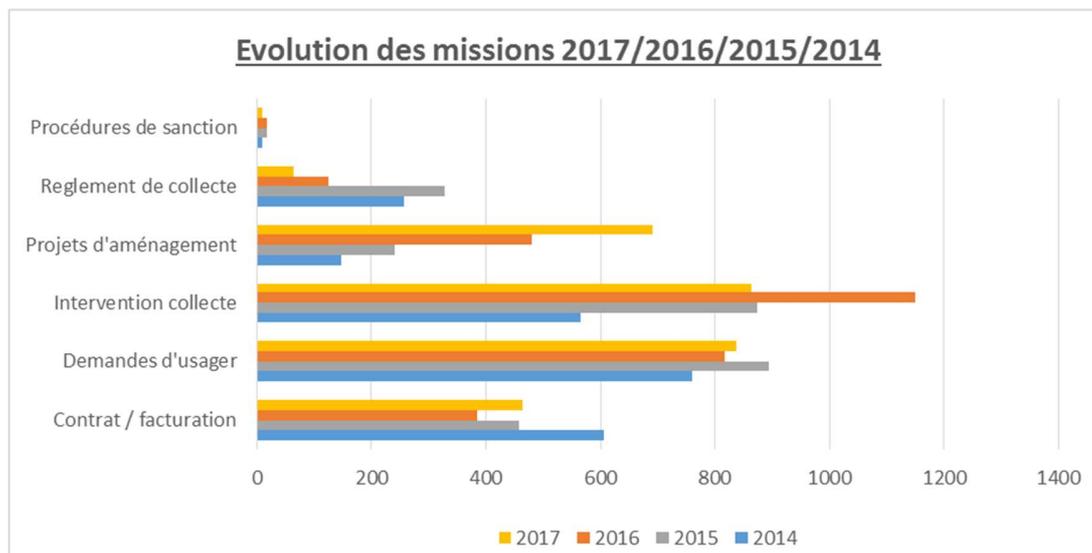


L'objectif principal du règlement de collecte et de facturation est de définir les conditions d'application du service public à disposition des usagers du service. Ce document précise toutes les modalités qui s'appliquent pour le placement, le retrait des bacs, la collecte, la facturation...

L'intégralité de ce document est disponible sur demande ou consultable via le site internet du Grand Besançon. Les éléments principaux à retenir sont récapitulés dans une version plus synthétique et pédagogique consultable aussi sur internet «L'essentiel»

Huit référents territoriaux sont assermentés pour constater les infractions au règlement de collecte du SPGD. Ils réalisent des contrôles quotidiens au cours des tournées de collecte, vérifient le contenu des bacs, les conditions d'entreposage, la conformité des conteneurs (propreté, équipement en puce RFID...) ou encore leurs conditions de présentation à la collecte.

## Chiffres clés



Principales erreurs de tri depuis l'extension du geste de tri :

- sacs d'ordures ménagères résiduelles
  - déchets recyclables enfermés dans un sac
  - déchets verts, textiles, petits appareils ménagers types poêle, casseroles, sèche-cheveux
  - verre
- Ne sont pas recyclables :
- les boîtes, flacons, contenant les restes, les papiers gras et salis
  - déchets dangereux : seringues, objet coupant, explosif, produit toxique
  - cadavres d'animaux, gros encombrants.
- engendrent un surcoût de 413 000 € en 2017**

**463 enquêtes pour modifications de contrats complexes en 2017**

## Application du règlement de collecte et de facturation

Un contrôle quotidien et régulier est réalisé par l'agent de collecte avant de collecter le bac de déchets recyclables.

En habitat individuel, un contrôle visuel des bacs jaunes est réalisé avant la levée : en cas de pollutions (erreurs de tri), une étiquette rouge est posée sur le bac pollué ; le bac ne sera pas collecté, l'usager devra retrier ce bac et le présenter à la prochaine collecte.

En habitat collectif, le couvercle du bac jaune contenant des erreurs de tri est condamné par un adhésif et ne sera pas collecté avec les recyclables (il pourrait polluer l'ensemble d'une tournée dans le camion).

Pour des raisons d'hygiène et parce qu'il est difficile en habitat collectif de demander aux habitants d'un immeuble de retrier le bac, celui-ci sera collecté avec le bac gris

**1.9 % du tonnage recyclable** (2.5% en 2016), soit 246 tonnes de déchets recyclables ont été écartées en amont de la collecte correspondant à des bacs recyclables contenant une part importante d'ordures ménagères résiduelles. Pour 2017, le taux de refus de tri moyen de 18,9%.

Des contrôles plus ciblés sont également réalisés par les référents territoriaux pour sanctionner les situations où des pollutions importantes et récurrentes sont identifiées. L'intervention du référent s'accompagne alors d'une information des titulaires de contrats (usagers, syndicats, logeurs) pour corriger le mauvais geste de tri : courrier, affichage en pied d'immeuble, sensibilisation des habitants par un conseiller du tri, etc.

Lorsque cela s'avère nécessaire, des prescriptions plus sévères sont mises en œuvre : les bacs recyclables « classiques » sont remplacés par des bacs à opercule qui permettent de protéger, grâce à leurs ouvertures restreintes, le geste de tri des usagers vertueux.

## Mission Qualité

**Enquête contrat** : Lors d'une demande d'ouverture ou de modification du contrat d'abonnement, il peut être nécessaire pour des cas complexes (activité commerciale, regroupement d'usagers sur un même contrat, etc.) qu'un référent territorial se déplace et rencontre les usagers afin de définir les modalités de collecte et la dotation nécessaire.

---

*20% des demandes reçues par le service public de gestion des déchets font l'objet d'une enquête et d'un contrat personnalisé.*

---

## Liens entre la collecte et l'utilisateur

**838 interventions suite à** des demandes d'utilisateurs concernant principalement des **réclamations** : non remisage des bacs après la collecte ou absence de collectes ponctuelles inhérentes aux difficultés de passages des équipes de collecte (élagages, travaux, stationnement gênants, neige, etc.).

**864 interventions** auprès des usagers **en amont des collectes** pour garantir et pérenniser la prestation régulière et sécurisée d'enlèvement des déchets : besoin d'élagage, récupération de clés pour accéder aux bacs ou encore déplacement du point de collecte.

## Accompagnement à la gestion des dépôts sauvages

Pour répondre à la demande des maires souhaitant des informations sur les différentes procédures de gestion des dépôts sauvages de déchets, le Grand Besançon a élaboré un mémento sur la gestion de ceux-ci.

Ces actes d'incivilités sont de deux natures et peuvent donc faire l'objet de procédures différentes et néanmoins complémentaires :

- 1ère situation : dépôts de sac(s) à côté des bacs les jours de la collecte : le Grand Besançon peut intervenir dans le cadre de son pouvoir de police spéciale lié au respect du règlement de collecte.  
En cas de récidive ou de maintien de la situation, le Grand Besançon peut émettre une facture correspondant aux frais d'élimination des déchets, et modifier la dotation en bacs du titulaire du contrat (procédure d'ajustement d'office).
- 2ème situation : dans tous les autres cas, le maire reste compétent par son pouvoir de police générale.

## Instruction des nouveaux projets d'aménagement

Cette mission consiste à définir des préconisations à destination des architectes, maîtres d'œuvres ou service urbanisme visant à assurer un service conforme aux objectifs d'hygiène et sécurité pour ce qui concerne le dimensionnement des zones de stockage de déchets et la construction des voiries nécessaires à la circulation des camions de collecte.

A noter que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'adhésion de la majorité des communes de l'agglomération au service mutualisé d'instruction des actes du droit des sols a eu pour conséquence une forte augmentation de la sollicitation du service public de gestion des déchets pour des avis relatifs à des projets d'aménagement.

---

**691 nouveaux projets d'aménagement instruits en 2017**

---

**104 cas de situations dangereuses résorbées en 2017, soit 29%.**

**50% des communes du Grand Besançon historique traitées**

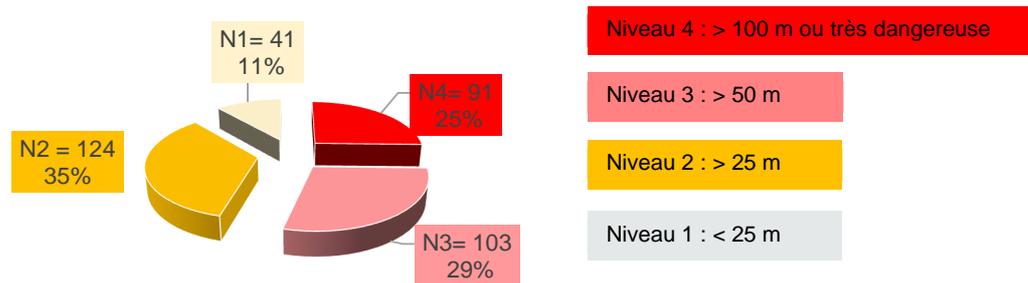
## Traitement des situations de collecte dangereuses

Le Grand Besançon a l'obligation de se mettre en conformité avec la réglementation (R437) pour la sécurité des agents : il s'agit notamment de supprimer les marches arrière.

À l'issue d'un diagnostic réalisé en 2015, les élus du Grand Besançon ont validé en décembre 2015, lors d'une Conférence des Maires, la démarche de résorption des situations accidentelles en collecte (359 marches arrière référencées sur le territoire du Grand Besançon avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017)).

Depuis 2016 et en 2017, la Direction Gestion des déchets s'est rendue dans les communes concernées à la rencontre des maires et des usagers pour évoquer cette problématique et mettre en œuvre les solutions concrètes : aménagements de voirie ou points de regroupement.

359 marches-arrière répertoriées sur le Grand Besançon



## AUTRES INFORMATIONS

---



## Tarifification de la gestion des déchets 2017

### TARIFS SECTEUR 1 :

Zone 1 : Besançon centre-ville

Zone 2 Besançon hors centre-ville

Zone 3 : Communes périphériques hors communes du Val Saint Vitois et de la Dame Blanche

Tarifs annuels applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

(en application de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon du 15/12/2016)

Tarifs 2017 - Part Abonnement - en € TTC (TVA 10%)								
SECON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	750 litres	1100 litres
Besançon centre-ville service complet inclus (1)	93,04 €	156,66 €	193,38 €	240,71 €	330,98 €	481,21 €	709,36 €	1013,44 €
Besançon hors centre	82,17 €	131,86 €	161,32 €	206,83 €	274,89 €	396,86 €	582,85 €	830,16 €
Option service complémentaire (2)	10,47 €	19,47 €	23,85 €	31,16 €	44,07 €	64,49 €	97,80 €	140,79 €
Communes périphériques	76,13 €	121,71 €	-	190,06 €	251,66 €	362,25 €	532,50 €	-

Tarifs 2017 - Part Poids/Levée - en € TTC (TVA 10%)								
SECON VOLUME DU BAC À DÉCHETS RÉSIDUELS ET SELON NIVEAU DE SERVICE	60 litres	120/140 litres	180 litres	240 litres	330 litres	500 litres	750 litres	1100 litres
Coût unitaire de la levée	2,02 €	2,02 €	2,02 €	2,44 €	2,73 €	3,19 €	3,80 €	4,25 €
Prix au kg des déchets résiduels	0,238 € TTC/kg							

(1) Sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, service complet inclus dans la part abonnement.

(2) Sortie et rentrée des bacs par les agents de collecte, service sur demande. Prestation non disponible pour les communes périphériques.

### TARIFS SECTEUR 3 :

Communes de la Dame Blanche

Tarifs annuels applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

(en application de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon du 15/12/2016)

Tarifs 2017 - en € TTC (TVA 10%)					
VOLUME DU BAC en litre	Accès au service (a)	Abonnement (b)	Forfait 12 levées (c)	MONTANT TOTAL (a+b+c)	Coût de la levée supplémentaire
60 L	31,40 €	46,54 €	30,78 €	108,72 €	2,57 €
80 L*	31,40 €	62,05 €	41,04 €	134,49 €	3,42 €
140 L	31,40 €	108,65 €	71,76 €	211,81 €	5,98 €
240 L	31,40 €	186,27 €	123,00 €	340,67 €	10,25 €
500 L	31,40 €	388,06 €	256,25 €	675,71 €	21,35 €
660 L*	31,40 €	512,09 €	338,40 €	881,89 €	28,20 €
750 L	31,40 €	581,82 €	384,55 €	997,87 €	32,04 €

\* A noter : Afin d'harmoniser la gamme de bacs, ces modèles ne sont plus proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### TARIFS SECTEURS 2 :

Communes du Val Saint Vitois

Tarifs annuels applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

(en application de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon du 15/12/2016)

Tarifs 2017 pour les ménages disposant d'un BAC INDIVIDUEL DÉCHETS RÉSIDUELS - en € TTC (TVA 10%)					
DOTATION EN BAC		Abonnement (a)	Forfait 18 levées (b)	MONTANT TOTAL (a+b)	Coût de la levée supplémentaire
Nbre de personnes	Volume du bac en litre				
1	140 L	60 €	33 €	93 €	2 €
2	140 L	60 €	82 €	142 €	2 €
3*	140 L	60 €	123 €	183 €	2 €
3*	240 L	60 €	145 €	205 €	4 €
4	240 L	60 €	164 €	224 €	4 €
5	240 L	60 €	205 €	265 €	4 €
6	240 L	60 €	246 €	306 €	4 €
7	240 L	60 €	287 €	347 €	4 €

\* A noter : Pour un foyer 3 personnes, bac de 140 L ou de 240 L au choix.

Tarifs 2017 pour les ménages disposant d'un BAC COLLECTIF DÉCHETS RÉSIDUELS - en € TTC (TVA 10%)						
Nbre de personnes	Abonnement	Forfait 25 L/pers/sem*	MONTANT TOTAL base 25 L	au-delà de 25 L/pers/sem*		
				de 25,1 à 32 L	de 32,1 à 39 L	plus de 39 L
1	60 €	33 €	93 €	113 €	133 €	154 €
2	60 €	82 €	142 €	162 €	182 €	203 €
3	60 €	123 €	183 €	203 €	223 €	244 €
4	60 €	164 €	224 €	244 €	264 €	285 €
5	60 €	205 €	265 €	285 €	305 €	326 €
6	60 €	246 €	306 €	326 €	346 €	367 €
7	60 €	287 €	347 €	367 €	387 €	408 €

\* 25 Litres par personne par semaine

### TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS

Tarifs annuels applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017

(en application de la délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon du 15/12/2016)

#### Composition de la redevance incitative

##### Pour les déchets résiduels :

- Une part forfaitaire sur la base de 18 levées par an, en fonction du volume du bac à déchets résiduels
- Une part variable correspondant aux levées supplémentaires, en fonction du volume du bac déchets résiduels

##### Pour les déchets recyclables :

- En fonction du volume du bac de tri et de la fréquence de collecte dans la commune

Tarifs 2017 pour les déchets résiduels - en € TTC (TVA 10%)		
VOLUME DU BAC en litre	FORFAIT 18 LEVÉES	Coût de la levée supplémentaire
140 L	144 €	1,44 €
240 L	246 €	2,46 €
500 L	513 €	5,13 €
660 L*	677 €	6,77 €
770 L	789 €	7,89 €

Tarifs 2017 pour les déchets recyclables - en € TTC (TVA 10%)		
VOLUME DU BAC en litre	SAINT-VIT collecte hebdomadaire	AUTRES COMMUNES collecte toutes les 2 semaines
140 L	78,93 €	47,36 €
180 L*	101,48 €	60,89 €
240 L	135,30 €	81,18 €
330 L	191,68 €	115,01 €
500 L	281,88 €	169,13 €
660 L*	372,08 €	223,25 €
770 L	434,09 €	260,46 €

## GLOSSAIRE

---

- BOM : Benne à ordures Ménagères
- CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
- CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- DGD : Direction de la Gestion des déchets
- DIB : Déchet Industriel Banal ; déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises
- DNMA : Déchets Non Ménagers Assimilés
- ELA : Emballage pour Liquide Alimentaire (Tetrapak)
- EMR : Emballage Ménager Recyclable
- Encombrants : Déchets volumineux aussi appelés « monstres »
- EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- EVRP : Évaluation des Risques Professionnels (Code du travail livret 2 titre 3 «Hygiène et sécurité au travail»)
- ISDD : Installation de Stockage des Déchets Dangereux (ancien CET I)
- ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes (ancien CET III)
- ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ancien CET II)
- ITM : Installation de tri et massification
- MODECOM : Méthode de caractérisation des ordures ménagères
- PAP : Porte À Porte
- PAV : Point d'Apport Volontaire
- PEBD : Polyéthylène Basse Densité (sac de collecte)
- PEHD : Polyéthylène Haute Densité (exemple : bouteille de lait opaque)
- PET INC : Polyéthylène Téréphtalate incolore (ex. bouteille d'eau non colorée)
- PET col : Polyéthylène Téréphtalate coloré (ex. : bouteille d'eau colorée)
- REFIOM : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
- REOM : Redevance d'Enlèvement des ordures Ménagères
- RFID : « Radio Frequency IDentification », en français, « Identification par Radio Fréquence »
- RI : Redevance Incitative
- RGP : Recensement Général de la Population (toutes les populations prises en compte dans ce rapport sont sans double compte)
- SPGD : Service Public de Gestion des Déchets
- SPIC : Service Public Industriel et Commercial
- SYBERT : Syndicat de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des ordures Ménagères
- TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
- UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

## **Direction de la Gestion des Déchets du Grand Besançon**

### **Pour nous rencontrer :**

Accueil du public du lundi au vendredi  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
94 avenue Clemenceau - 25000 Besançon  
Tel : 03 81 41 55 35  
Fax : 03 81 41 55 73

### **Pour nous écrire :**

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon  
Direction de la Gestion des Déchets  
4 Rue Plançon - La City - 25043 Besançon Cedex

**Courriel** : [gestion-dechets@grandbesancon.fr](mailto:gestion-dechets@grandbesancon.fr)

**Site internet** : [www.grandbesancon.fr](http://www.grandbesancon.fr)